BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING MIXTE MILLEIS

Société par actions simplifiée au capital de 2 445 794,63 €
Siège social : 2 avenue Hoche – 75008 Paris
820 231 736 R.C.S. Paris

A. — Comptes individuels annuels au 31 décembre 2025.

I. — Compte de résultat.

Résultat (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires		
Autres produits		
Total Produits d'exploitation		
Autres achats et charges externes	-1 099	-1 244
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Total Charges d'exploitation	**-1 099**	**-1 244**
Résultat d'exploitation	**-1 099**	**-1 244**
Produits financiers	0	
Charges financières		
Résultat financier	**0**	
Résultat courant avant impôt	**-1 099**	**-1 244**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	7 204	9 517
Résultat net	**6 105**	**8 274**

II. — Bilan.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	167 000		167 000	167 000
Total immobilisations	**167 000**		**167 000**	**167 000**
Stock et en-cours				
Créances clients				
Autres créances	1 173		1 173	148
Disponibilités	50 171		50 171	45 164
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant	**51 344**		**51 344**	**45 311**
Total actif	**218 344**		**218 344**	**212 311**

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Capital	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 822	174 822
Réserve légale	179	179
Report à nouveau	35 120	26 846
Résultat de l'exercice	6 105	8 274
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total Capitaux propres	**218 015**	**211 910**
Produits émissions titres participation		
Avances conditionnées		
Total Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs	329	343
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		58
Produits constatés d'avance		
Total dettes	**329**	**400**
Total passif	**218 344**	**212 311**

III. — Annexes.

Cadre général.

La société Compagnie Financière Holding Mixte (ci-après « la Société ») est une société par actions simplifiée, agréée en tant que Compagnie Financière Holding Mixte au sens de l'article L5178-4 du code monétaire et financier. Son siège social est situé au 2, Avenue Hoche - 75008 Paris. La Compagnie Financière Holding Mixte Milleis est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Principes comptables.

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et aux principes communément admis, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes mais constitue néanmoins un changement de méthode comptable Les conventions comptables ont été appliquées sous le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

— **Immobilisations financières :** Les immobilisations financières sont des participations acquises durablement.
Les titres de participation sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

— **Créances :** Les créances sont constatées à leur valeur nominale.

Rubriques en €	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition - apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	167 000 004					167 000 004
Total	**167 000 004**					**167 000 004**

— **Créances et dettes :**

Etat des créances (En Euros)	Montant brut	1 an et plus	Plus d'un an
Créances			
Etat, autres collectivités : créances diverses	999 174	969 897	29 277
Autres créances - Intégration fiscale	173 947	173 947	
Total	**1 173 121**	**1 143 844**	**29 277**

Etat des dettes en €	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, -5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 964	328 964		
Autres dettes				
Total	**328 964**	**328 964**		

— **Capital social :** Le capital social de la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis (CFHMM) est de 1 789 723.22 euros au 31 décembre 2025. Il est composé de 1 000 100 actions ordinaires et de 177 972 222 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

— **Report à nouveau, réserves et primes d'émission :** La variation des postes, report à nouveau, primes, réserves légales et résultat de l'exercice, par rapport à l'exercice précédent résulte :

– De l'affectation du résultat du 31 décembre 2024 de CFHMM décidée par l'Assemblée Générale le 30 mai 2025

Poste du bilan (En Euros)	Montant total du poste	Montant concernant les entreprises liées			
		Entreprises liées	Nom de la partie liée	Participations	Nom de la partie liée
Actif immobilisé					
Capital souscrit non appelé					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Participations	167 000 004	1 670 000 031	Milleis Banque Milleis Vie		
Créances rattachés à des participations					
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	1 143 844	173 947	Entités de l'intégration fiscale		
Capital souscrit appelé, non versé	1	1	Société Nestor Holdings		
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	50 171 230	50 171 230	Milleis Banque		
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances et acomptes reçus sur commandes					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 964	120 000	Milleis Banque		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits de participations	3	3	Milleis Vie		
Autres produits financiers					
Charges financières					

Autres informations.

Faits marquants.
Le 24 juillet 2025, les actionnaires de la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis, Holding du Groupe Milleis, ont signé un protocole d'accord avec le LCL et Crédit Agricole Assurances portant sur la cession de la totalité du Groupe Milleis composé de la société holding et de ses filiales (Milleis Banque, Milleis Vie, Cholet Dupont Oudart, Cholet Dupont Asset Management et Cholet Dupont Oudart Patrimoine). Dans le détail, la société holding ainsi que Milleis Banque et les entités Cholet Dupont Oudart seront cédées à LCL, tandis que Milleis Vie sera quant à elle cédée par Milleis Banque à Crédit Agricole Assurances.

Cette signature, qui a été suivie d'une période de dialogue avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe, a conduit à la conclusion d'un contrat de cession le 14 novembre 2025. La finalisation de cette opération est désormais soumise à l'obtention de diverses autorisations réglementaires provenant des régulateurs. En ce sens, l'autorité de la concurrence a rendu un avis favorable à celle-ci en date du 9 décembre 2025.

Evènements postérieurs a la clôture. — L'évolution récente de la situation géopolitique au Moyen Orient a contribué à renforcer les incertitudes pesant sur l'environnement économique global. À ce stade, ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact significatif les comptes et les résultats de CFHMM au 31/12/2025.

Information concernant la société consolidante. — La société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Situation fiscale. — La Compagnie Financière Holding Mixte Milleis (CFHMM) est tête d'un groupe fiscal.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale du 27 février 2024, la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis est redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe vis- à-vis de l'administration.

Toujours dans ce cadre, elle reçoit de la part des sociétés membres de ce groupe fiscal, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si ses membres étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont ses membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice net de 6 105 263 €.

Les déficits reportables dans le cadre de la convention d'intégration fiscale s'élèvent à 411 849 942 €

En l'absence d'intégration fiscale, CFHMM n'aurait également supporté aucune charge d'impôt.

Honoraires commissaires aux comptes. — Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est mentionné dans le rapport annuel des comptes consolidés du groupe Milleis.

Effectif moyen. — La société n'a aucun salarié au 31 décembre 2025.

— **Filiales et participations :**

Filiales et participations montants exprimés (En milliers d'Euros)	Capital 31/12/2025	Capitaux propres autres que le capital et FRBG le cas échéant 31/12/2025	Quote-part du capital détenu (en %) 31/12/2025	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette
Filiales (détenues à + de 50%)					
SA Milleis Banque 2, avenue Hoche, 75008 PARIS	135 684	-12 363	99.72	167 000	167 000
Participations					
SA Milleis Vie 2-20 place des vins de France, 75 012 PARIS	71 000	100 832	0.01	0	0

Filiales et participations montants exprimés (En milliers d'Euros)	Prêts, avances consenties non encore remboursés et TDSI en 2025	Montant des avals et cautions donnés en 2025	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2025	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) au 31/12/2025	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2025
Filiales (détenues à + de 50%)					
SA Milleis Banque 2, avenue Hoche, 75008 PARIS	0	0	146 884	32 057	0
Participations					
SA Milleis Vie 2-20 place des vins de France, 75 012 PARIS	0	0	380 658	19 124	0

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

— ***Référentiel d'audit :*** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

— ***Indépendance :*** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation. — Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes Comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à l'harmonisation des états financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. — En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

— ***Evaluation des titres de participation :***

Risque identifié	**Notre réponse**
Au 31 décembre 2025, la valeur nette des immobilisations financières s'élève à MILLION D'EUROS 167 et correspond essentiellement à la participation dans la société Milleis Banque. Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus. A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Compte tenu du poids dans le bilan et de la part de jugement de la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par votre société afin d'évaluer les titres de participation, notamment en procédant à des échanges avec la direction financière. Nos travaux ont, entre autres, consisté à : – contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres ; – étudier la cohérence des plans d'affaires établis par la direction financière de la filiale par rapport à notre connaissance des activités et des projections de résultats des exercices antérieurs, afin d'apprécier la fiabilité de leur établissement ; – analyser de façon critique les principales hypothèses et les paramètres utilisés au regard des informations internes et externes disponibles (scénarios macro-économiques, etc.) ; – vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des tests de dépréciations effectués par votre direction. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations détaillées dans l'annexe des comptes annuels à ce titre.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis par votre assemblée générale du 30 mai 2024 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 30 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— **Rapport au comité d'audit :** Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 21 avril 2026.
Les Commissaires aux Comptes :

Forvis Mazars SA : Olivier GATARD ;

Ernst & Young Audit : Vincent ROTY.

B. — Comptes consolidés.

Comptes consolidés IFRS du Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis au 31 décembre 2025.

I. — Bilan consolidé.
(En milliers d'Euros)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales		96 978	51 888
Actifs financiers à la valeur de marché par résultat	1.01	2 700	3 124
Actifs financiers à la valeur de marché par capitaux propres	1.02	63 350	57 230
Titres de dettes au coût amorti	1.03, 1.06	746 879	763 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.04, 1.06	127 832	144 621
Prêts et créances sur la clientèle	1.05, 1.06	1 124 034	1 100 122
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	1.10	3 559 612	3 343 565
Instruments dérivés de couverture	1.18	0	92
Actifs d'impôts	1.13	5 169	2 077
Comptes de régularisation et actifs divers	1.14, 1.06	42 667	46 962
Immobilisations corporelles et incorporelles	1.11, 1.12	65 664	73 577
Ecart d'acquisition	1.19	49 712	49 712
Total actif		**5 884 597**	**5 636 747**

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	1.07	530 933	425 745
Dettes envers la clientèle	1.08, 1.09	1 570 474	1 670 885
Dettes représentées par un titre		14	103
Dépôts et opérations de pension		0	0
Passifs d'impôts	1.13	0	0
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	1.15	3 454 235	3 213 527
Instruments dérivés de couverture	1.18	1 151	1 736
Autres passifs et comptes de régularisation	1.14, 1.12	80 082	75 882
Provisions	1.16, 2.06	19 832	25 046
Total dettes		**5 656 721**	**5 412 924**
Capital et réserves	1.4	223 061	223 893
Résultat de l'exercice		5 619	-595
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		**228 680**	**223 298**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-1 121	-3 047
Total capitaux propres part du Groupe		**227 559**	**220 251**
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		316	3 572
Total capitaux propres		**227 876**	**223 823**
Total passif		**5 884 597**	**5 636 747**

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	2.01	37 912	42 514
Intérêts et charges assimilées	2.01	-24 973	-30 067
Commissions (produits)	2.02	105 983	102 721
Commissions (charges)	2.02	-12 952	-12 969
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	1.01	147	400
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	1.02	0	10
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	1.03	0	0
Produit net des activités d'assurance	2.03	29 664	26 394
Produits des autres activités	2.04	613	1 416
Charges des autres activités	2.04	-2 359	-487
Produit net bancaire		**134 035**	**129 932**
Frais de personnel	2.05, 2.06	-82 478	-81 837
Autres frais administratifs	2.07	-32 532	-37 840
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.11, 1.12	-12 760	-12 480
Total frais généraux		**-127 770**	**-132 157**
Résultat brut d'exploitation		**6 265**	**-2 225**
Coût du risque	2.08	212	633
Résultat d'exploitation		**6 477**	**-1 592**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1.19	-1 742	1 212
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		**4 735**	**-380**
Impôts sur les bénéfices (courant et différé)	2.09	846	28
Résultat net de l'ensemble consolidé		**5 581**	**-352**
Participations ne donnant pas le contrôle		-38	243
Résultat net part du groupe		**5 619**	**-595**

III. — Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		**5 581**	**-352**
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		559	-909
Variations de valeur des placements de l'activité d'assurance		-5 033	-5 040
Eléments Recyclables en résultat		**-4 474**	**-5 949**
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		4 519	3 898
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		-1 168	-1 007
Eléments Non Recyclables en résultat		**3 351**	**2 891**
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**-1 123**	**-3 058**
Résultat global		**4 458**	**-3 410**
Part du Groupe		4 497	-3 642
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-39	232

IV. — Tableau de variation des capitaux propres.

Au 31/12/2025, les capitaux propres part du groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis s'élèvent à 228 M€ et augmentent de 7,3 M€ par rapport au 1er janvier 2025. Le résultat part du groupe s'élève à + 5,6 M€.

La variation des capitaux propres entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 s'explique par :
- le résultat de la période de + 5,6 M€ ;
- la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour 1,9 M€ ;
- l'annulation des actions propres de - 0,2 M€.

(En milliers d'Euros)	Capital et réserves liées				Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)					FTA (IFRS 9, IFRS 17, portefeuille de crédit et de trésorerie)	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées		Total			Variations de juste valeur des actifs financiers par capitaux propres	Variations des gains et pertes actuariels	Variations des OCI IFRS 9 et IFRS 17	Variations des Réserves Cash-Flow Hedge	Total				
		Prime d'émission	Autres												
Capitaux propres au 1 janvier 2024	**1 790**	**174 822**	**26 548**	**203 161**	**14 606**	**0**	**-68 877**	**2 534**	**61 533**	**0**	**-4 810**	**6 426**	**219 382**	**5 886**	**225 268**
Ajustement des titres Cronus					-148						0		-148	-1	-149
Evolution du prix d'acquisition					-1 167						0		-1 167	-1 627	-2 794
Evolution de l'écart d'acquisition					1 014						0		1 014	-931	83
Résultat 2024						-595					0		-595	243	-352
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**0**	**0**	**0**	**0**	**-301**	**-595**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-896**	**3 570**	**-3 212**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							8 684	353	-7 500	226	1 763	2	1 765	2	1 767
Capitaux propres au 31 décembre 2024	**1 790**	**174 822**	**26 548**	**203 160**	**14 305**	**-595**	**-60 193**	**2 887**	**54 033**	**226**	**-3 047**	**6 428**	**220 251**	**3 572**	**223 823**
Affectation du résultat de l'année 2024			8 806	8 806	-9 401	595							0		0
Capitaux propres au 1 janvier 2025	**1 790**	**174 822**	**35 354**	**211 966**	**4 904**	**0**	**-60 193**	**2 887**	**54 033**	**226**	**-3 047**	**6 428**	**220 251**	**3 572**	**223 823**
Effet des minoritaires					3 216						0		3 216	-3 216	0
Evolution du prix d'acquisition					-3 261						0		-3 261	-6	-3 267
Actions propres					-193						0		-193	0	-193
Réserves pour Fonds de garantie					-3						0		-3	0	-3
Résultat 2025						5 619					0		5 619	-38	5 581
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**0**	**0**	**0**	**0**	**-241**	**5 619**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5 378**	**312**	**2 118**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							2 519	458	-1 944	893	1 926	4	1 930	5	1 935
Capitaux propres au 31 décembre 2025	**1 790**	**174 822**	**35 354**	**211 966**	**4 663**	**5 619**	**-57 674**	**3 345**	**52 089**	**1 119**	**-1 121**	**6 432**	**227 559**	**316**	**227 876**

Le capital social de la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis (CFHMM) est de 1 789 723,22 euros au 31 décembre 2025. Il est composé de 1 000 100 actions ordinaires et de 177 972 222 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune dont 1 euro est non libéré.

La société Nestor Holdings S.A.R.L. détient 178 271 032 actions de la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis et la société Milleis Co-Invest en détient 701 290 actions, pas d'évolution en 2025.

V. — Tableau de flux de trésorerie.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Résultat avant impôts (I)	**4 735**	**-380**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 760	12 480
Ecarts d'acquisition	0	0
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	107 656	107 012
Autres mouvements (y compris impôts différés)	11 055	-1 244
Variation des produits constatés d'avance		
Variation des charges constatées d'avance		
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	**131 471**	**118 248**
Opérations avec les établissements de crédit	105 000	370 929
Opérations avec la clientèle	-123 974	-175 688
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	0	0
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	8 405	-19 786
Impôts versés	-2 530	-2 583
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	-13 099	172 873
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (a)=(i)+(ii)+(iii)	**123 107**	**290 741**
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-90 448	-97 009
- Acquisitions	-1 587 923	-1 285 935
- Cessions	1 497 475	1 188 926
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 457	4 875
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	**-94 905**	**-92 134**
Flux de trésorerie des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	0	0
Emissions d'emprunts	-89	-150 694
Remboursements d'emprunts	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	**-89**	**-150 694**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Flux net de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	**28 113**	**47 913**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	195 764	147 851
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	51 888	21 416
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	143 876	126 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**223 876**	**195 764**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	96 978	51 888
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	126 898	143 876
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	**28 113**	**47 913**

VI. — Annexes.

2. – Résumé des principes comptables appliqués aux comptes consolidés

2.1. Base d'établissement des états consolidés

2.1.1. Entité présentant les états financiers. — Compagnie Financière Holding Mixte Milleis (CFHMM) est une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche dans le 8ème arrondissement à Paris.

Au 31/08/2017, la maison mère Barclays Bank PLC (BBPLC), société de droit anglais, a cédé l'intégralité de sa participation dans sa filiale Milles Banque au fonds d'investissement britannique AnaCap, à travers la Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS.

Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS est la société mère d'un Groupe composé de 3 sociétés :

- Milleis Banque SA : établissement de crédit, prestataire de services d'investissement et teneur de compte-conservateur par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- Milleis Vie SA : société d'assurance-vie, dont les produits sont exclusivement distribués à travers le réseau français de détail de la société apporteuse aux clients de l'activité française de banque de détail ;
- Cholet Dupont Oudart SA, prestataire de services d'investissement, est la société mère d'un Groupe composé de 2 sociétés :
    - Cholet Dupont Asset Management SA : société de gestion d'actifs
    - Cholet Dupont Oudart Patrimoine SARL : société de courtage d'assurance

Les comptes consolidés du Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis au 31/12/2025 comprennent Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS, ses filiales et les entités structurées contrôlées par le Groupe. Ils ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de son directeur général.

2.1.2. Déclaration de conformité et référentiel applicable. — En application du règlement européen n°1606/2002 du 19/07/2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

- Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Nouvelles normes applicables à compter du 1er janvier 2025

Amendements applicables

IAS 21 « Absence de convertibilité »
Adoptées par l'Union européenne le 12 novembre 2024 et applicables à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, les nouvelles dispositions de la norme IAS 21 clarifient les critères de convertibilité des devises et définissent les méthodes d'évaluation applicables aux monnaies non convertibles.

Le groupe CFHMM n'est pas concerné par cette application.

Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB a publié des normes qui n'ont pas été toutes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2025.

IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »
Adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026, la norme IFRS 18 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

Principales évolutions
Sans modifier les règles de comptabilisation ou d'évaluation, IFRS 18 restructure la présentation du compte de résultat autour de trois catégories obligatoires : exploitation, investissement et financement. Pour les établissements bancaires et d'assurance, une présentation adaptée permet d'intégrer les activités d'investissement et de financement clients au sein de l'exploitation.

La norme impose également la communication en annexe des mesures de performance alternatives utilisées par la Direction dans la communication financière, avec leur justification, leur mode de calcul et leur rapprochement avec les sous-totaux normalisés.

Enfin, de nouvelles orientations encadrent l'agrégation et la désagrégation des informations entre états financiers principaux et notes annexes.

L'analyse des effets de cette norme sur les états financiers du Groupe sera à mener.

IFRS 9 / IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers »

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, publiés en mai 2024 et approuvés par la Commission européenne le 27 mai 2025, sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Les amendements précisent les critères de classement des actifs financiers, notamment l'évaluation de la cohérence des flux contractuels avec un contrat de prêt basique (test SPPI). Ils clarifient ainsi le traitement des instruments dont les termes contractuels peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie, en particulier les actifs financiers intégrant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le traitement des instruments liés par contrat et des actifs adossés à des sûretés réelles fait également l'objet de clarifications.

Les règles de décomptabilisation des instruments financiers sont affinées, avec une nouvelle option pour les passifs réglés par systèmes de paiement électronique.

L'information financière est enrichie par de nouvelles exigences de communication en annexe, portant sur les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres et sur les instruments à caractéristiques conditionnelles.

L'analyse des effets de cette norme sur les états financiers du Groupe sera à mener.

2.1.3. Base d'évaluation. — Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

2.1.4. Présentation des états financiers. — Le format des états de synthèse est basé sur le format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes IFRS proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

En annexe des états financiers consolidés, sont présentées les informations qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, les activités et les circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

2.1.5. Jugements et estimations de la direction du Groupe. — La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture et sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations comportent des aléas et tiennent compte des données économiques susceptibles de varier dans le temps.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :
- les dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments de dettes et des instruments de capitaux propres (Note 1.06) ainsi que les engagements de financement et de garanties ;
- l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en «actifs financiers en juste valeur par capitaux propres » ou en « juste valeur par résultat» (Note 1.01 et Note 1.02) ;
- le calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances sur la clientèle » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers (Note 1.05) ;
- la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux (Note 2.06).
- la détermination de la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives (Note 1.12)

2.1.6. Monnaie fonctionnelle et de présentation. — Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.2. Principes de consolidation.

2.2.1. Méthode de consolidation. — L'entité consolidante du Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis est la société mère Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

La société mère du Groupe exerce un contrôle exclusif sur ses filiales ; les sociétés du périmètre sont ainsi toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers individuels de toutes les filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les états financiers consolidés sont clôturés au 31 décembre de chaque année. Toutes les sociétés du Groupe clôturent également leurs comptes au 31 décembre.

Le périmètre des entités consolidées du groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis figure en note 8.5 Périmètre de consolidation.

2.2.2. Elimination des opérations internes au Groupe. — Les transactions (y compris la cession), les produits et les charges ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

Les montants sont arrondis au millier d'euro le plus proche, sauf indication contraire et peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation :

2.3.1. Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32). — La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne. La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture.

Les instruments financiers sont classés en fonction des caractéristiques de leur flux de trésorerie contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion) :

- en trois catégories pour les actifs financiers :
  - les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ;
  - les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
  - les actifs financiers évalués au coût amorti.
- en deux catégories pour les passifs financiers :
  - les passifs financiers à la juste valeur par résultat, incluant les instruments dérivés passifs ;
  - les dettes au coût amorti.

Les instruments financiers présents dans le bilan de la banque sont classés comme suit :

Typologie d'actifs financiers	Modèle de gestion	Analyse des flux contractuels (Test SPPI)	Classification IFRS 9
Obligations assimilables OAT	L'intention de gestion de l'actif est de collecter des flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû	Coût amorti
Autres obligations	L'intention de gestion de l'actif est de collecter des flux de trésorerie contractuels et de le vendre pour le besoin de liquidité	Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû	Juste valeur par capitaux propres
Prêts et créances sur la clientèle	Le modèle de gestion est la détention des actifs financiers en vue d'encaisser des flux de trésorerie contractuels	Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû	Coût amorti
OPC	L'intention de gestion de l'actif est de le vendre	L'actif financier ne passe pas le test SPPI	Juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont présentés sur des lignes distinctes du bilan.

2.3.1.1. Actifs financiers au coût amorti. — Les actifs financiers sont classés au coût amorti à condition que les deux critères suivants soient réunis :

- Critère du modèle de gestion : détention de l'instrument dans le but de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie de l'instrument (« collecte »)
- Critère des flux de trésorerie : uniquement des paiements liés au principal et aux intérêts sur le principal

Comptabilisation : ils sont enregistrés initialement à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions liées à la mise en place des crédits. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti, y compris intérêts courus non échus et déduction faite des remboursements en capital et intérêts de la période (intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat).

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues dès l'origine.

2.3.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

— **Instruments de dettes :** Les instruments de dettes sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- Critère du modèle de gestion : détention de l'instrument dans le but de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre (« collecte et vente ») ;
- Critère des flux de trésorerie : uniquement des paiements liés au principal et aux intérêts sur le principal.

Comptabilisation : ils sont enregistrés initialement en valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ultérieurement, ils sont évalués à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans les capitaux propres en OCI (Other Comprehensive Income) recyclables. Lors de la cession, les variations de valeur comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat. Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues dès l'origine (note 1.06).

— **Instruments de capitaux propres :** Les instruments de capitaux propres (actions et titres assimilés) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être désignés dès l'origine par le Groupe pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres. Ce choix, effectué ligne à ligne, est irrévocable.

Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes (quand ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital) sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

2.3.1.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.
Les actifs financiers en valeur de marché par résultat regroupent :

- les instruments de dettes détenus à des fins de transaction ;
- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû ;
- Les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

2.3.1.4. Dettes. — Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat. Elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Elles sont présentées au bilan dans les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt et sont enregistrés dans la rubrique Intérêts et charges assimilées du compte de résultat.

2.3.1.5. Instruments financiers dérivés de couverture. — Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme IFRS 9 de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

La norme IAS 39 permet différentes formes de relation de couverture selon les risques ou les instruments à couvrir.

Une documentation détaillée de la relation de couverture dès sa mise en place est nécessaire pour que des opérations soient qualifiées de couverture.

Pour que l'instrument financier dérivé soit comptabilisé comme couverture, il est nécessaire que ces variations de juste valeur ou de flux de trésorerie soient hautement efficaces, c'est à dire qu'elles compensent presque totalement la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie au moins à chaque date d'arrêté. Si l'efficacité sort de l'intervalle, la comptabilité de couverture est interrompue.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan pour leur juste valeur en instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur
Cette relation de couverture permet de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément sur le compte de résultat en cas de sortie de l'élément couvert du bilan.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. En cas de dérivés de taux,

la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuable au risque couvert, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

A la date clôture, la couverture de juste valeur mise en place par le Groupe porte sur un nominal de 55 M€.

Couverture de flux de trésorerie
Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt couvrent des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier ou à une transaction future hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées en capitaux propres pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au compte de résultat dans la rubrique gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. En cas de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au compte de résultat au cours des périodes sur lesquelles les flux de trésorerie découlant de l'élément couvert se réalisent. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation. Les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont alors immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

A la date clôture, la couverture de flux de trésorerie mise en place par le Groupe porte sur un nominal de 20 M€.

Couverture de juste valeur du portefeuille pour le risque de taux d'intérêt
Les instruments financiers dérivés de taux utilisés pour ce type de couverture, nommé également macro-couverture, ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail.

La norme IAS 39 permet d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont enregistrées au bilan en écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Le Groupe ne possède pas d'instruments relatifs à cette catégorie d'actifs financiers à la date de clôture.

2.3.1.6. Dépréciation des instruments financiers. — Le modèle de dépréciation IFRS 9 repose sur les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») et est applicable aux crédits et aux instruments de dettes classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés en valeur de marché, aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Dans le processus de provisionnement ces actifs sont répartis en 3 catégories (stage) en fonction de l'évolution du risque de crédit :

- ***Stage 1 :*** l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier ;
- ***Stage 2 :*** l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité si la qualité du crédit se détériore significativement pour une transaction ou un portefeuille donné ;
- ***Stage 3 :*** l'entité comptabilise une perte de crédit attendue à maturité si un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Par ailleurs, la norme distingue les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur origination (POCI), qui correspondent à des actifs financiers acquis ou créés et déjà dépréciés au titre du risque de crédit lors de leur comptabilisation initiale et pour lesquels l'entité ne s'attend pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels en date de comptabilisation initiale. Lors de sa comptabilisation initiale, le taux d'intérêt effectif doit être ajusté en fonction de la qualité de crédit : les flux estimés recouvrables prennent en compte les pertes de crédit attendues. Ces flux de trésorerie recouvrables seront réestimés par l'entité à chaque date de clôture. Toute variation par rapport au niveau de flux de trésorerie recouvrables estimés en date de comptabilisation initiale se traduira par la constatation d'une dotation ou d'une reprise de dépréciation en résultat.

Les pertes de crédit attendues sont prises en compte, à chaque date de clôture et ce depuis la comptabilisation initiale des créances, par un provisionnement individuel ou collectif.

Stage 1 et 2
Si à la date d'arrêté, le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le crédit est alors en stage 1. Dans ce cas, la provision (« correction de valeur pour pertes »), correspondra aux pertes attendues sur les 12 mois à venir.

Si à cette même date, le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (stage 2) ou que la créance présente une indication objective de dépréciation (stage 3), la provision sera calculée sur la durée de vie de la créance.

Pour les stages 1 et 2, les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier. Pour le stage 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable nette de l'actif financier.

Stage 3
Les encours classés en stage 3 sont identifiés sur la base des critères répondant à la nouvelle définition du défaut telle que détaillée dans les orientations publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Définition du défaut : il est réputé y avoir défaut quand la banque dispose de suffisamment d'informations indiquant qu'il est improbable que la contrepartie rembourse en totalité son crédit. Les informations pertinentes relatives à un événement de défaut sont :

- ***Impayés de plus de 90 jours consécutifs supérieurs à 100 euros pour les « personnes physiques » et 500 euros pour les « Personnes morales » :*** le défaut doit être constaté s'il est lié à la situation financière du débiteur. Sont exclus les impayés techniques qui sont définis comme des erreurs liées au système d'information de l'établissement, des erreurs du système de paiement ou de retards de paiement dus à la durée du processus d'affectation du paiement.
- ***L'identification d'autres critères, qui indépendamment de tout impayé, traduisent un risque probable que la contrepartie ne rembourse pas en totalité ou partiellement son crédit :***
    - **Décision management :** elle est associée à une crainte du management d'un risque de non-recouvrement total ou partiel des sommes dues, comme par exemple une situation financière difficile du tiers ou une forte probabilité de défaut (dire d'expert).

- **Forbearance :** L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le prêteur n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- **Procédure contentieuse :** la mise en œuvre d'une procédure contentieuse envers le débiteur est constitutive d'un événement de défaut.
- **Rating :** si le rating d'un titre passe à CCC et/ou la qualité de crédit de la contrepartie se dégrade et passe en défaut

Le Groupe Milleis applique le principe de contagion à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. La contagion est également étendue à l'ensemble des encours d'un groupe de clients.

Le classement en stage 3 est maintenu pour les prêts et créances pendant une période de probation de trois mois après disparition de l'ensemble des indicateurs du défaut mentionnés ci-dessus. La période de probation en stage 3 est étendue à un an pour les contrats restructurés ayant fait l'objet d'un transfert en stage 3. Le retour en sain pour les titres est conditionné par une augmentation de plus 3 notes ou une amélioration de la qualité de crédit de la contrepartie.

Mesure des pertes de crédit attendues : Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. En pratique, pour les expositions classées en stage 1 et en stage 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut («PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default – « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default – « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

PRETS ET CREANCES

Dégradation significative du risque de crédit : 2 critères d'appréciation ont été retenus pour caractériser une détérioration importante (stage 2) :

- Un critère absolu tel que défini à minima par la norme IFRS 9 : à savoir les contrats de prêts ou de découverts en souffrance depuis plus de 30 jours à la date d'arrêté.

- Un critère de dégradation significative relative : basé sur la segmentation en Classe Homogène de Risque* (CHR), on compare ainsi le niveau de risque de l'encours à date avec le niveau de risque à l'origination du contrat. Cette analyse de classification de départ est utilisée afin de segmenter la population et attribuer des notations. Ce score de risque nous permet d'identifier le niveau de risque de nos clients en combinant plusieurs critères (impayés, type de détention de comptes client…).

* Les CHR s'étendent de 1 (la moins risquée) à 8 (la plus risquée).

Probabilités de défaut : La probabilité de défaut (PD) est le rapport exprimé en % qu'un contrat fasse défaut sur une période de temps déterminée. Trois estimations distinctes de PD sont nécessaires en IFRS 9 :

- La PD pour les 12 mois à venir pour les crédits de stage 1, c'est-à-dire une PD à 1 an ;
- La PD pour la durée de vie résiduelle de la créance (« PD Life Time ») pour les contrats de stage 2 ;
- La PD = 100 % en cas de défaut avéré

Afin d'évaluer le risque de ses clients, Milleis a mis en place une segmentation permettant de répartir la population en Classes Homogènes de Risque (CHR). Pour chaque CHR, une probabilité de défaut a été calibrée (à horizon 1 an puis à maturité).

Exposition au moment du défaut : L'exposition au moment du défaut ou EAD (« Exposure At Default ») prend en compte en sus des montants utilisés, la proportion des engagements fermes non tirés qui le deviendront au moment de la défaillance.

A cet effet, un facteur de conversion est utilisé (« Credit Conversion Factor »).
Milleis Banque a arrêté un CCF de 1 pour les prêts et de 0,5 pour les découverts.

Les projections des EAD à maturité sont réalisées sur la base de mensualités constantes, progressives ou in fine.

Pertes en cas de défaut : La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

En fonction du stage, l'un des deux paramètres suivants est utilisé dans le calcul de l'ECL :

- La **LGD** (Loss Given Default) correspond au taux de perte attendu en cas de défaut, il est l'un des paramètres du calcul de l'ECL pour les contrats en S1 et en S2 ;
- L'**ELBE** (Expected Loss Best Estimate), aussi appelé LGD défaut, est le meilleur estimateur de la perte finale sur un encours défaillant. Il estime la perte attendue en fonction de l'ancienneté du défaut et entre donc dans le calcul de l'ECL pour les contrats en S3.

Les modèles de LGD sont développés pour prédire les pertes suite à l'entrée en défaut d'un contrat. L'information sur la survenance du défaut est donc primordiale pour construire ces modèles et calibrer ensuite les valeurs de LGD.

Le calcul de la LGD s'appuie sur les données issues de données historiques internes (pertes issues de la comptabilité et des frais de recouvrement re-ventilés).

En fonction du périmètre, deux méthodologies de calcul de la LGD ont été mis en place :

- Méthodologie statistique (en accord avec les pratiques de Place à savoir l'utilisation des taux de récupération nets des frais de recouvrement, du prolongement par Chain-Ladder et du calcul des ELBE) ;
- Méthodologie dite « à dire d'expert », les études réalisées ont permis de proposer des seuils au-delà desquels la prédiction des taux de perte ne peut être approximée par des méthodes statistiques.

Dans le cas de la méthodologie statistique, la LGD se base sur des cohortes d'entrée en défaut entre janvier 2010 et décembre 2023.

Les taux de récupération sont les taux moyens des recouvrements nets des effets d'actualisation et des frais de recouvrement externes, intégrant une composante CURE représentant les taux moyens de retour en sain, calculés au pas mensuel par segment et par génération annuelle d'entrée en défaut, sur des cohortes d'ancienneté d'au moins 6 mois. Ils sont directement observés pour les épisodes cures, et complétés par prolongement Chain-Ladder pour les épisodes non-cures ; les épisodes de défaut multiples d'un même contrat espacés de moins de 9 mois étant fusionnés.

Le périmètre "à dire d'expert" concerne :
- Les prêts garantis par Crédit Logement en défaut au-delà de 8 mois ;
- Les prêts garantis par les OCM ou à garanties mixtes hors Crédit Logement en défaut au-delà de 18 mois ;
- Les prêts garantis par des Hypothèques ou sans garanties en défaut au-delà de 48 mois
- Les découverts nantis en défaut au-delà de 24 mois ;
- Les comptes débiteurs sans garanties en défaut au-delà de 42 mois.

Sur le périmètre « à dire d'expert », Un seuil minimum a été fixé afin d'assurer une cohérence entre augmentation du niveau de risque (allongement de la durée du défaut) et montant de la provision affectée à la créance.

Ce seuil minimum est dépendant du périmètre de la créance et de la famille d'encours et correspond au taux de provisionnement statistique suivant le seuil minimum d'ancienneté dans le défaut prédéfini.

Taux d'intérêt effectif : Le taux d'intérêt effectif ou EIR (Effective Interest Rate) est le taux permettant d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs à la valeur comptable initiale de l'instrument.

Les normes suivantes sont utilisées depuis la migration vers un nouvel outil en 2021:
- pour les contrats existants migrés : taux nominal uniquement - pour les nouveaux contrats : taux nominal, frais de dossier et commissions apporteurs d'affaire (onglet AIS des contrats) actualisés

Les autres frais/commissions (type assurance par exemple) font partie du calcul du TAEG mais pas du TIE.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Dégradation significative du risque de crédit : 2 critères d'appréciation ont été retenus pour caractériser une détérioration importante (stage 2) :
- Un critère basé sur la notation du titre : à savoir les titres dont la notation se dégrade de plus de 3 crans depuis l'origine;
- Un critère correspondant à la dégradation de la qualité de crédit de la contrepartie (évolution de marché, contexte macroéconomique).

Probabilités de défaut : Le calcul des probabilités de défaut est effectué unitairement sur les titres des deux portefeuilles (Milleis Banque et Milleis Vie), selon une méthodologie de calibrage dédiée.

Le calcul requiert en entrée deux probabilités de défaut distinctes :
- Une probabilité de défaut Point in Time (PIT) : qui reflète au mieux l'évaluation crédit de l'exposition à une date donnée ;
- Une probabilité de défaut Through the Cycle (TTC) : qui intègre les événements de cycle impactant la situation de l'émetteur

La probabilité de défaut PIT est calculée à partir de plusieurs données financières, selon une approche qui prend en compte les éléments suivants :
- Le niveau des CDS à 5 ans ;
- La LGD sectorielle ;
- Le ratio de Sharpe ;
- Le pays de la contrepartie (pays d'exposition du risque) ;
- La maturité résiduelle

Une probabilité de défaut est ainsi attribuée à chaque titre et varie en fonction des facteurs précités. Ces facteurs évoluant avec les conditions de marché, la probabilité de défaut PIT est sensible aux mouvements globaux qui impactent le niveau des spreads de crédit des contreparties ou de leurs secteurs.

La probabilité Through the Cycle est quant à elle déduite du rating TTC, défini comme la note médiane correspondant à la seconde meilleure note attribuée par les trois agences de notation (Moody's, S&P et Fitch). Ce rating repose sur une analyse approfondie, notamment de la capacité de la contrepartie à rembourser sa dette, de son accès au marché des capitaux et des projections de croissance. Il présente par nature une plus grande stabilité que le rating PIT, étant moins exposé aux mouvements brusques de marché. Cette probabilité de défaut est mise à jour une fois par an pour toutes les catégories de contrepartie (souveraines, financières, corporate).

La probabilité de défaut retenue est la probabilité de défaut hybride, correspondant à la moyenne entre la probabilité PIT et celle déduite de la notation TTC.

Exposition au moment du défaut : le calcul des provisions couvre l'ensemble des titres répondant au critère SPPI et classifiés comptablement en « HTC » ou « HTCS ».

Le montant d'exposition retenu correspond à la Valeur Nette Comptable (coupons courus inclus).

Pertes en cas de défaut : La définition des LGD varie selon la nature des émetteurs de titres. Pour les titres émis par des établissements bancaires et des entreprises, le niveau du paramètre est déterminé grâce à une solution d'identification externe. Les émetteurs souverains, quant à eux, se voient affecter une LGD définie selon une méthodologie de calibrage dédiée.

A noter que les expositions sur les administrations régionales ou locales, ainsi que celles sur les entités du secteur public, sont assimilées aux états ou associés.

Les LGD souveraines sont évaluées suivant une approche arborescente reposant sur plusieurs paramètres, notamment :
- Le PIB du pays
- La croissance du PIB au cours de la dernière année
- La dette totale du Pays
- Le taux de dette restructurée rapportée au PIB
- Le Rating du Pays

Un ajustement à dire d'expert est effectué par le modèle via des add-ons afin de prendre en compte des caractéristiques additionnelles des pays, notamment :
- Le profil économique qui permet de distinguer les pays développés, en développement et ceux qui sont moins développés,
- L'accès aux aides pour ces pays (UE, BCE, MES…),
- L'historique des difficultés financières lors des crises : défaut ou proche du défaut
- Le taux d'endettement,
- La stabilité géopolitique (actuelle et historique).

L'algorithme est déroulé annuellement à l'ensemble des Pays composant le portefeuille, permettant l'établissement d'une table de LGD par pays. Une actualisation plus fréquente est également réalisée en cas de dégradation de la situation financière de l'un des états présents dans le portefeuille de titres.

2.3.1.7. Reclassement des actifs financiers. — Les reclassements d'actifs financiers en IFRS 9 sont plus limités que sous IAS 39. Il n'est ainsi plus possible de reclasser un titre au coût amorti en cas de simple illiquidité des marchés. Un reclassement est possible uniquement dans le cas où le modèle de gestion a changé en raison d'une décision stratégique du management. De ce fait, il s'agit de cas très limités.

2.3.2. Juste valeur. — La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des acteurs d'un marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Un marché est considéré comme actif lorsque les prix cotés sont accessibles régulièrement et que ces cours correspondent à des transactions réelles réalisées dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires. Si ces conditions sont réunies, les données observables sur ce marché sont retenues.

Dans les autres cas, le Groupe utilise des paramètres observables, comme par exemple des courbes de taux.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de s'appuyer sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers.

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » :
- **Niveau 1 :** des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- **Niveau 2 :** des données de marché observables pour l'instrument concerné, autres que les prix cotés visés au niveau 1, soit directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- **Niveau 3 :** des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché.

Figurent notamment dans cette catégorie : les titres de participations non consolidés, détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

2.3.3. Engagements sur les contrats d'épargne-logement. — Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés en France à la clientèle de particuliers associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant conditionnée à la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures :
- une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat ;
- une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en marge d'intérêt au sein du produit net bancaire.

2.3.4. Ecart d'acquisition. — L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat (profit) s'il est négatif.

L'écart d'acquisition constitue un actif incorporel dont la durée de vie est présumée indéfinie. Il n'est pas amorti et ne génère aucune charge récurrente dans les résultats du Groupe.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté, lorsque celles-ci sont identifiables, à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période.

2.3.5. Actifs incorporels et corporels. — Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et dépréciations.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui correspond au coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, moins sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est estimée comme négligeable à la fin de la durée d'utilité.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciations dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciations sont effectués en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » ; elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable.

Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable constitue le montant de la dépréciation au titre de l'exercice.

Pour les immobilisations corporelles, la méthode et les durées d'amortissement sont indiqués dans le tableau suivant :

Nature du bien	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Agencements	Linéaire	9 ans
Mobiliers de bureau	Linéaire	10 ans
Matériels de sécurité	Linéaire	8 ans
Matériels informatiques	Linéaire	3 à 5 ans

Pour les immobilisations incorporelles :
- de 3 à 10 ans pour les logiciels et frais d'études informatiques,
- de 6 à 9 ans pour les autres immobilisations incorporelles.

2.3.6 Contrats de l'activité d'assurance. — Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 17.

Les contrats en Unités de Compte ne possédant pas de composante assurantielle sont évalués selon la norme IFRS9.

Les autres actifs détenus et passifs émis par Milleis Vie suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Milleis Vie a choisi un modèle VFA (Variable Fee Approach) adapté pour les contrats d'épargne hors réassurance.

Les contrats d'assurance sont évalués en déterminant la valeur actuelle des prestations d'assurance ou flux de trésorerie d'exécution des contrats (Fulfilment cash flows) et la marge sur services contractuels.

La valeur actuelle des flux de trésorerie est une estimation moyenne probable des flux de trésorerie futurs générés par le contrat d'assurance (flux de primes, prestations, frais), actualisés selon une courbe des taux sans risques basée sur les taux swaps IBOR, avec un Credit Risk Adjustment (CRA) égal à 10bps en termes de prime de liquidité.
- La marge sur service contractuels représente le profit non acquis que l'entité reconnaitra au compte de résultat à mesure que les services d'assurance seront fournis. Cette CSM est déterminée lors de la comptabilisation initiale de telle sorte qu'à cette date aucun produit ni charge n'est constaté en résultat. En cas de contrat déficitaires, l'entité doit reconnaitre immédiatement en résultat cette valeur.

A la date de transition, Milleis Vie a retenu la méthode rétrospective modifiée pour le calcul de la CSM appliquée à compter de 2017, date de première consolidation avec la banque. La CSM est déterminée à partir de la différence entre la juste valeur des actifs et les fulfillment cashflows, de laquelle sont déduites les marges touchées depuis 2017 afin d'en déduire une CSM en date de 2017, projetée ensuite au 01/01/2022.

A chaque date d'arrêté ultérieure, le montant de la marge sur services contractuels est ajusté pour tenir compte notamment :
- des ajustements liés à l'expérience (différence entre l'estimation des sommes attendues pour la période et les flux de trésorerie réels de la période),

- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante),
- de la prise en compte des effets de marché (taux d'intérêt, etc…),
- de l'effet des nouveaux contrats.

La marge sur services contractuels ainsi ajustée est ensuite reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant les services rendus sur la période de couverture.

Milleis applique la possibilité offerte pour les contrats évalués selon le modèle VFA, de comptabiliser en OCI les produits et charges financières des contrats d'assurance lorsque les actifs sous-jacents sont évalués en juste valeur par OCI.

2.3.7. Provisions. — Les provisions autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

2.3.8. Engagements de retraite. — Les entités du Groupe ont des obligations juridiques en termes de retraite, paiements de retraite anticipée et d'indemnités de retraite. Ces obligations sont généralement des régimes généraux et obligatoires à cotisations définies, dont les coûts sont comptabilisés en charges en fonction du montant de cotisations à payer sur l'exercice.

Le Groupe est aussi soumis à d'autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi ou postérieurs à la retraite qui correspondent à l'indemnité légale lors du départ à la retraite.

Les engagements à la date de départ à la retraite et les autres avantages similaires correspondent essentiellement aux indemnités de départ à la retraite dues aux employés quand ils partent à la retraite. Leur évaluation est réalisée sur une base actuarielle utilisant la méthode des unités de crédits projetés et prenant en compte les taux de rotation du personnel, les taux de mortalité, eux-mêmes déterminés d'après les tables de mortalité officielles, et l'évolution prévisible des rémunérations. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations d'entreprises de première catégorie.

En application de la norme IAS19 révisée, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ne seront pas recyclés ultérieurement dans le compte de résultat.

Milleis applique à compter de l'exercice 2021, la décision de l'IFRIC en avril 2021 sur la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

2.3.9. Impôts exigibles et différés. — L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés résultant des éléments suivants ont été comptabilisés :

- décalages temporels et temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux adoptés et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation des actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité fiscale dès lors qu'elle a l'intention de régler sur une base nette les actifs et passifs d'impôts exigibles, ou que ses actifs et passifs d'impôts seront recouvrés simultanément.

2.3.10. Marge d'intérêt. — La marge d'intérêt correspond à la différence entre le taux d'intérêt auquel prête une banque et le taux d'intérêt auquel elle se refinance sur les différents marchés de capitaux.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « intérêts produits/charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions relatives aux engagements de financement.

2.3.11. Produits et charges de commissions. — Ce poste regroupe les commissions sur prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles assimilées aux intérêts). Ces commissions entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

La norme IFRS 15 exclut les produits régis par d'autres normes IFRS existantes ou futures :
- Contrats de location (IFRS 16),
- Contrats d'assurance (IFRS 17),
- Instruments financiers (IAS 39 / IFRS 9) et certaines garanties.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces obligations de prestations sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le Groupe enregistre les produits et charges de commissions sur prestations de services de la manière suivante :
- soit progressivement, au fur et à mesure que le service est rendu, lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur moyen de paiement, de la gestion de compte, des droits de garde sur titres…
- soit au moment de la prestation réalisée. Il s'agit par exemple des commissions reçues dans le cadre de la souscription des titres et produits d'assurance, des commissions d'apporteur d'affaires, des commissions d'arbitrage, des pénalités sur incidents de paiement.

2.3.12. Opérations en devises. — En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

En date de clôture, le montant en devises des actifs et passifs financiers non monétaires libellés en devises, qui sont évalués en juste valeur, est converti en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont enregistrés soit en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », soit dans les capitaux propres en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » par symétrie avec la comptabilisation des gains et pertes relatifs à ces actifs.

En date de clôture, les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût historique sont convertis en euros au cours historique de la devise à la date de la comptabilisation initiale.

2.4. Gestion des risques associés aux instruments financiers. — Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après.

2.4.1. Risque de crédit et de contrepartie. — Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations.

2.4.1.1. Organisation de la gestion du risque de crédit. — Milleis Banque a pour ambition de développer l'activité clientèle en relançant la production des crédits. Cela nécessite la construction d'un cadre d'appétence au risque de crédit pouvant absorber différents stress tout en limitant les coûts du risque au niveau attendu dans le budget.

Ainsi, une analyse est effectuée en prenant en compte à la fois la nature des portefeuilles, la classification IFRS 9 des différents contrats en stage (1, 2 et 3) ainsi que les ambitions stratégiques de l'évolution de l'activité (capter une clientèle moins risquée que la moyenne sur le marché français). L'objectif de cette analyse permet de fixer des limites aux coûts du risque par portefeuille cohérentes avec le budget tout en considérant la qualité des portefeuilles.

Le critère du nombre de jours d'impayés est utilisé pour identifier les stages :
- **Le stage 1** étant les créances saines ainsi que les arriérés compris de 1 à 30 jours ;
- **Le stage 2** comprend les dossiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initial. Deux critères ont été retenus pour conduire au déclassement des encours en stage 2 :
  - Critère absolu : existence d'un arriéré de paiement de plus de 30 jours ;
  - Critère relatif : basé sur la segmentation en Classe Homogène de Risque (CHR), on compare ainsi le niveau de risque de l'encours à date avec le niveau de risque à l'origination du contrat.

- **Le stage 3** comprend les plus de 90 jours, les débiteurs en surendettement, les créances au contentieux et les créances restructurées pour risque (Forbearance) depuis moins d'un an (ou ayant eu un impayé au cours des 12 derniers mois).

L'ECL est calculé sur la base de plusieurs paramètres (EAD, maturité, probabilité de défaut et taux de perte).

Une ECL à dire d'expert est calculée lorsque la prédiction des taux de perte ne peut être approximée par des méthodes statistiques. De plus une revue et un provisionnement spécifique, validés en comité des provisions, sont effectués sur les dossiers comportant des évènements particuliers (informations avocats, prorogation de garantie tardive…).

Le respect de l'appétence au risque de crédit commence dès le processus d'octroi des dossiers de crédit qui est totalement centralisé afin d'assurer que la sélection est faite dans le respect des critères relatifs aux risques et à la rentabilité, et en cohérence avec la stratégie de la banque.

La gouvernance permet de suivre notamment l'évolution des portefeuilles de crédit, les impayés, les contrats en défaut. Le provisionnement est également mis en place afin d'anticiper les pertes, d'ajuster les classifications IFRS 9 des contrats et d'activer les actions de remédiation en cas de besoin.

Des indicateurs risques sont suivis au niveau du portefeuille, s'agissant d'une activité de retail. Les indicateurs risques, tels que les encours sains, douteux et contentieux sont suivis mensuellement tout comme les impayés, les provisions, le coût du risque et les encours de crédits pondérés.

Les indicateurs risques sont suivis au niveau de plusieurs Comités :
- Le Comité des Risques Interne : mensuellement ;
- Le Comité des Risques du Conseil d'Administration : trimestriellement ;
- Le Comité Modèle : annuellement.

2.4.1.2. Classification des expositions au risque.
Le portefeuille est constitué de trois types d'exposition :

Expositions saines	Les expositions saines sont toutes les expositions n'ayant pas d'impayé ou un impayé inférieur à 90 jours.	Stage 1 et 2
Expositions douteuses	Les expositions douteuses sont toutes les expositions ayant un impayé > 90 jours ou suite à une décision du management (débiteurs surendettement, Forbearance…).	Stage 3
Expositions contentieuses	Les expositions contentieuses sont les expositions douteuses qui ont une procédure ouverte au service contentieux/recouvrement.	Stage 3

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier, lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie de l'actif financier. Le passage en pertes intervient lorsque tous les recours disponibles par la banque ont été utilisés sans succès. Ces recours comprennent essentiellement les garanties hypothécaires et les portefeuilles des titres détenus par les clients.

2.4.1.3. Risque de concentration par contrepartie.
Le risque de contrepartie est décliné en :
- risque de concentration par contrepartie : c'est un outil de suivi du risque par contrepartie y compris les contreparties centrales et les entités du système bancaire. Le risque de concentration sur l'activité Banque de détail est très faible. Milleis Banque surveille néanmoins la concentration de son portefeuille de trésorerie.

- risque de concentration sectorielle : c'est un outil de mesure des engagements sur un même secteur d'activité. Le dispositif doit permettre de limiter les expositions sectorielles.

- risque de concentration géographique :il s'agit du suivi du risque de concentration par zone géographique.

Le dispositif doit permettre de limiter la concentration par zone géographique.

2.4.2. Risque de marché. — Le risque de marché résulte des variations de la valeur de marché des actifs et des passifs. Il naît à l'occasion des opérations réalisées par le Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de devises, d'instruments de capitaux propres et de titres de dettes.

2.4.2.1. Les activités de marché du Groupe. — Le Groupe n'a pas vocation à s'exposer aux risques de marché ni à développer une activité de « trading ». Les risques auxquels Milleis est exposé sur ce périmètre découlent principalement de son activité client et de la gestion de la trésorerie.

Ainsi, une appétence au risque est définie sur l'activité de change afin de répondre aux demandes des clients de Milleis tout en limitant les risques de perte liés aux variations des taux de change associés. Pour ce faire, une analyse historique sur la fluctuation des taux de change majeurs est menée afin d'estimer les pertes maximales liées à ses positions de change et limiter les impacts résultats pour la banque en conditions stressées. Ceci amène à une perte maximale autorisée de 0,1% du CET1, toutes devises confondues.

2.4.2.2. Le risque pour compte propre. — En ce qui concerne les investissements de trésorerie, l'intention n'est pas de traiter des opérations relevant du trading mais de détenir des investissements qui permettent de réaliser un rendement supérieur à celui d'un placement cash à la BCE avec un niveau de risque maîtrisé.

L'appétence au risque de ces investissements est définie en dernier, soit à la suite de toutes les appétences aux risques applicables à la banque. En effet, dans le cadre de la stratégie de gestion du capital de l'établissement, le portefeuille d'investissement étant facile à réallouer, il sert de mesures correctrices en cas de baisse de la solvabilité (Centralisation à la BCE pour supprimer leur consommation de RWA).

Des indicateurs spécifiques sont définis afin de suivre au quotidien l'évolution de l'exposition et vérifier qu'ils s'inscrivent dans le cadre de limites validées par le comité des risques.
- La Value at Risk 99% calculée sur les positions en devises ;
- La position de change / les fonds propres.

2.4.3. Risque de liquidité. — Le risque de liquidité est matérialisé par le risque que le Groupe, bien que solvable, ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations à leur échéance ou ne puisse garantir la disponibilité de ces ressources qu'à un coût excessif. Cela entraîne également l'incapacité de la banque à satisfaire aux exigences réglementaires en matière de liquidité. Ce risque est inhérent à toutes les opérations financières.

Les ambitions stratégiques du Groupe (relancer la production des crédits, collecter des actifs sous gestion…), l'effet du changement de marque sur les clients et les conditions de marché, impactent directement la liquidité de la banque. Par conséquent, l'appétence aux risques consiste à garantir un niveau de liquidité adéquat qui permet à

l'établissement d'honorer ses obligations de paiement et d'anticiper ses besoins en financement.

La gestion du risque de liquidité a pour principaux objectifs de :
- contribuer au développement commercial du Groupe tout en permettant de maîtriser le risque de liquidité et de financement ;
- protéger les marges commerciales ;
- assurer la régularité des résultats ;
- déterminer les couvertures adéquates à la limitation du risque de liquidité ;
- valider les rôles et responsabilités pour une gestion saine de la liquidité au sein du Groupe CFHMM ;
- maîtriser le risque de liquidité en définissant des scénarii de stress de liquidité cohérents avec notre profil de risque.

La stratégie de gestion du risque de liquidité du groupe Milleis consiste à respecter en tout contexte les niveaux de liquidité exigés par le régulateur en termes de LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio), fixés à 100%. Ainsi, l'appétence au risque de liquidité est construite en partant de ces limites réglementaires, auxquelles sont rajoutés des coussins permettant de palier les différents chocs pouvant impacter la liquidité. Ces derniers sont définis via des scénarii adverses (idiosyncratiques, systémiques et combinés) couplés à l'analyse des fluctuations historiques du niveau des ratios de liquidité au cours des périodes précédentes.

Ces coussins sont fixés à 50% pour le LCR et à 20% pour le NSFR, définissant, ainsi l'appétence au risque de liquidité à 150% et 120% respectivement. Un seuil de tolérance est également défini à 120% pour le LCR et 110% pour le NSFR.

Horizon	Indicateur	Mesure
30 jours	LCR	Coussin de liquidité (HQLA) / Sortie nette de trésorerie sur 30 jours
7 jours, 3 et 6 mois	Flux prévisionnels nets de trésorerie	HQLA + [Flux entrant – Flux sortant]
1 an	NSFR	Ressources disponibles sur 12 mois ≥ Ressources requises sur 12 mois

En terme de gestion, l'appréhension du risque de liquidité est différente à court, moyen et long terme.
- A court terme, il s'agit de mesurer la capacité du Groupe à résister à une crise ;
- A moyen terme, la liquidité est mesurée au sens du besoin de trésorerie et de construction du plan de financement ;
- A long terme, il s'agit de surveiller le niveau de transformation du bilan de Milleis Banque.

En interne, le risque de liquidité est mesuré selon deux approches différentes mais complémentaires suivant l'horizon d'analyse :
- Une approche statique qui consiste à vérifier l'équilibre entre les actifs et passifs à long terme pour éviter de se trouver en situation de crise ;
- Une approche dynamique qui permet de mesurer la capacité du Groupe à faire face à des crises de liquidité à très court terme. A moyen terme, cette approche est utilisée pour anticiper les besoins de trésorerie et donc de pouvoir optimiser le coût de son financement par anticipation.

Pour une gestion prudente du LCR, le stock d'actifs liquides du Groupe est entièrement constitué d'actifs liquides de niveau 1. Les titres éligibles au niveau 1 sont :
- pièces et billets de banque ;
- titres de créance négociables auprès des souverains, des banques centrales, des banques multilatérales de développement des états membres ;
- réserves de la banque centrale qualifiées ;
- emprunts souverains ou de banque centrale en devise étrangère avec une pondération par les risques de 0% ;
- obligations sécurisées sous certaines conditions.

Le LCR est suivi au quotidien de manière à déterminer au jour le jour le besoin d'actifs liquides. En outre, une limite opérationnelle a été fixée afin de réduire le risque de dépassement de la limite règlementaire.

Un plan de financement et une politique d'accès au marché suffisamment diversifiés, cohérents avec l'appétit pour le risque de liquidité du Groupe requis pour atteindre les objectifs commerciaux, devraient être maintenus par la trésorerie. C'est le point de départ du processus de tests de résistance.

Actuellement le Groupe ne fait pas appel au marché pour se refinancer. Son plan de financement va donc consister à programmer la cession des actifs d'investissement afin de couvrir les besoins futurs de liquidité.

La Trésorerie revoit (au moins une fois par an) le plan de financement, y compris ses contributions et hypothèses, pour s'assurer que les ressources de financement sont déployées efficacement et minimiser le risque de liquidité futur.

En cas de modification de la planification de la liquidité, le plan de financement est mis à jour en conséquence. Le résultat est examiné par la Trésorerie pour être présenté au comité des risques.

2.4.4. Risque opérationnel. — Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadaptés ou d'événements externes. La gestion du risque opérationnel repose sur deux principaux dispositifs à mettre en œuvre :
d'une part la détermination du profil des risques opérationnels du Groupe (cartographie des risques opérationnels) et d'autre part la mise en place d'un dispositif de collecte d'incident opérationnel.

Les incidents avérés sont déclarés par les métiers au fil de l'eau à l'équipe Risque Opérationnel qui se charge de collecter et saisir les informations dans l'outil dédié (BWise) après s'être assurée de l'exactitude et complétude des données. Le suivi de l'incident est réalisé en collaboration entre les métiers propriétaires du risque et l'équipe Risque Opérationnel.

La cartographie des risques est révisée a minima une fois par an et est mise à jour de toute évolution / événement significatif au fil de l'eau.

2.4.4.1. Organisation. — L'équipe Risque Opérationnel est rattachée hiérarchiquement au Directeur des Contrôles permanents et du Risque opérationnel et a pour principales missions :

- Identifier, documenter, mesurer et s'assurer que les risques opérationnels ne dépassent pas l'appétit au risque que le Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis s'est fixé. L'équipe Risque Opérationnel s'appuie sur l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui a pour obligation de déclarer un incident opérationnel dès qu'il en a connaissance, qu'il en soit à l'origine, impacté par l'incident ou simplement témoin. Il revient à l'entité impactée d'évaluer les conséquences financières et non financières de l'incident et de décider des actions correctrices à mettre en œuvre;
- S'assurer de l'exhaustivité des déclarations en effectuant un rapprochement trimestriel avec les données comptables;
- Piloter et coordonner la mise en place du dispositif de risque opérationnel dans la banque et ses filiales;
- Actualiser le profil de risque opérationnel du Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis en liaison avec les métiers et fonctions transversales (Conformité, Juridique, Contrôle Permanent, Finance, PCA, RSSI…). La cartographie des risques opérationnels est validée par les membres du Comité de Direction et Comité Exécutif sur leurs périmètres respectifs ;
- Suivre l'évolution des risques et le traitement des incidents majeurs tel que la définition et mise en œuvre des plans d'actions ;
- Développer la culture du risque opérationnel au sein de l'établissement.

2.4.4.2. Gouvernance. — La surveillance du risque opérationnel s'effectue au sein des :

- Comité des Risques interne ;
- Comité des Risques du Conseil d'Administration.

2.5. Contrats de location. — Un contrat est un contrat de location, ou un contrat qui contient une composante locative, s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une durée donnée moyennant une contrepartie. Dans chaque cas, le groupe a ainsi évalué :

- le caractère identifiable de l'actif, qui suppose pour le bailleur l'absence de droit de substitution substantiel à la date de passation du contrat ;
- le caractère effectif du contrôle sur l'actif, qui suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ainsi que de décider de son usage.

Les passifs locatifs sont initialement déterminés en actualisant les loyers hors TVA (que celle-ci soit récupérable ou non).

Les contrats identifiés dans le scope sont des baux immobiliers. Ces derniers concernent soit les espaces patrimoniaux, soit des immeubles d'exploitation (siège social) en France.

Les contrats de location exclus du périmètre par le Groupe sont :

- Les contrats portant sur des biens de faible valeur (< 5 000 USD) et les contrats de courte durée (< 12 mois) sont exclus conformément aux exemptions prévues par IFRS 16 ;
- Les logements de fonction, parkings et flotte automobile sont exclus du périmètre d'IFRS 16, en raison de leur poids non significatif dans les contrats de location du Groupe ;
- Les logiciels informatiques en mode Saas, d'après l'IFRS IC publié en mars 2019, sont considérés comme des contrats de service.

La durée à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- Des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- Des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer

Les baux immobiliers conclus sont pour leur majorité des baux à neuf ans avec option de résiliation anticipée à trois et six ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des neuf ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite prolongation. La durée retenue de cette prolongation est de trois ans. Cette durée de trois ans peut être modifiée en fonction de la stratégie immobilière, de la réalisation d'investissements majeurs, ou de la fermeture programmée d'un espace patrimonial.

Le taux d'actualisation des loyers est la taux marginal d'endettement du preneur déterminé en fonction de la maturité estimée des contrats.

3. – Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par la survenance d'un évènement important dans l'histoire du Groupe Milleis. En effet, le 24 juillet 2025 les actionnaires de la Société ont signé un protocole d'accord avec le LCL et Crédit Agricole Assurances portant sur la cession de la totalité du Groupe Milleis composé de la Société et de ses filiales (Milleis Banque, Milleis Vie, Cholet Dupont Oudart, Cholet Dupont Asset Management et Cholet Dupont Oudart Patrimoine).

Dans le détail, la Société ainsi que Milleis Banque et les entités Cholet Dupont Oudart seront cédées à LCL tandis que Milleis Vie sera quant à elle cédée par Milleis Banque à Crédit Agricole Assurances.

Cette signature, qui a été suivie d'une période de dialogue avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe, a conduit à la conclusion d'un contrat de cession le 14 novembre 2025. La finalisation de cette opération est désormais soumise à l'obtention de diverses autorisations réglementaires provenant des régulateurs.

En ce sens, l'autorité de la concurrence a rendu un avis favorable à celle-ci en date du 9 décembre 2025.

4. – Notes sur les principaux postes du bilan consolidé

Note 1.01. Actifs financiers à la valeur de marché par résultat. — Les actifs financiers composant ce poste sont les certificats d'associés correspondant aux cotisations versées au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

(En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (Niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (Niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (Niveau 3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (Niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (Niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (Niveau 3)	Total
Actif								
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes				0				0
Actions et autres instruments de capitaux propres			2 700	2 700			3 124	3 124
Autres actifs financiers				0				0
Sous-total portefeuille de transaction	**0**	**0**	**2 700**	**2 700**	**0**	**0**	**3 124**	**3 124**
Total actifs financiers en juste valeur de marche par résultat	**0**	**0**	**2 700**	**2 700**	**0**	**0**	**3 124**	**3 124**

Mouvements sur actifs financiers en juste valeur de marché par résultat (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture 01/01/2025	**3 124**	**3 103**
Acquisitions	0	214
Cessions / remboursements	-424	-193
Solde de clôture au 31/12/2025	**2 700**	**3 124**

Mouvements sur les actifs financiers en juste valeur de marché par résultat dont la valorisation est basée sur des données non observables (En milliers d'Euros)	Portefeuille de transaction			Total Instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	
Solde d'ouverture au 01/01/2025	**0**	**3 124**	**0**	**3 124**
Acquisitions		0		0
Cessions / remboursements		-424		-424
Solde de clôture au 31/12/2025	**0**	**2 700**	**0**	**2 700**

Note 1.02 Actifs financiers à la valeur de marché par capitaux propres :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (niveau 3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (niveau 3)	Total
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	**48 208**	**0**	**0**	**48 208**	**42 661**	**0**	**0**	**42 661**
Dont créances rattachées	*2*			*2*	*7*			*7*
Autres effets publics et valeurs assimilées STAGE 1 et 2	48 216			48 216	42 668			42 668
Dépréciations sur effets publics et valeurs assimilées	-10			-10	-14			-14
Obligations et autres instruments de dettes	**15 142**	**0**	**0**	**15 142**	**14 569**	**0**	**0**	**14 569**
Dont créances rattachées	*53*			*53*	*56*			*56*
Autres obligations et instruments de dettes STAGE 1 et 2	15 089			15 089	14 513			14 513
Dépréciations sur obligations et autres instruments de dettes				0				0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total activité courante	**63 350**	**0**	**0**	**63 350**	**57 230**	**0**	**0**	**57 230**
Total actifs financiers en valeur de marche par capitaux propres	**63 350**	**0**	**0**	**63 350**	**57 230**	**0**	**0**	**57 230**
Dont titres donnés en pension livrée				*0*		*0*	*0*	*0*

— **Mouvements sur actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**57 230**	**41 700**
Acquisitions	163 589	139 950
Cessions / remboursements	-158 235	-124 904
Gains / pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	774	508
Variation des créances rattachées	-8	-24
Reclassements et variations de périmètre	0	0
Solde de clôture	**63 350**	**57 230**

— **Décomposition des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres :**

(En milliers d'Euros)	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains / pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	-773	-768
Total	**-773**	**-768**

1.03. Titres de dettes au coût amorti :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées Stage 1 et 2	307 146	289 252
Créances rattachées sur effets publics et valeurs assimilées	2 034	1 888
Obligations et autres instruments de dettes Stage 1 et 2	435 681	470 046
Créances rattachées sur obligations et autres instruments de dettes	2 259	2 881
Total brut	**747 120**	**764 067**
Dépréciation sur obligations et autres instruments de dettes Stage 1 et 2	-241	-290
Dépréciation	-241	-290
Total net des titres de dettes au cout amorti	**746 879**	**763 777**
Dont titres donnés en pension livrée	*0*	*0*

— **Mouvements sur les titres de dettes au coût amorti :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**763 777**	**764 316**
Acquisitions	5 000	29 842
Cessions	-5 165	-5 000
Remboursements	-10 012	-20 208
Amortissement surcote / décote	-5 003	-4 978
Variation des créances rattachées	-476	-175
Autres mouvements	-1 241	-20
Solde de clôture	**746 879**	**763 777**

— **Ventilation de la juste valeur des titres de dettes au coût amorti par niveau :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	680 091	680 778
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés		
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés		
Total brut	**680 091**	**680 778**

Note 1.04. Prêts et créances sur les établissements de crédit. — Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont valorisés au coût amorti et s'élèvent à 128 M€ principalement détenus par Milleis Banque. Ce poste correspond aux comptes à vue, comptes à terme et aux créances rattachées.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique ou une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit est présumée correspondre à la valeur nette comptable à la date de clôture.

— **Prêts et créances sur les établissements de credit :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	127 709	144 418
Comptes et prêts au jour le jour et autres	0	0
Créances rattachées	123	203
Total des créances a vue et au jour le jour	**127 832**	**144 621**
Comptes et prêts à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Total des créances à terme	**0**	**0**
Total brut	**127 832**	**144 621**
Dépréciation	0	0
Total net des prêts et créances sur les établissements de credit	**127 832**	**144 621**

— **Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs		
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés		
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	127 832	144 621
Total brut	**127 832**	**144 621**

Note 1.05. Prêts et créances sur la clientèle.
Au 31/12/2025, ce poste s'élève à 1 124 M€ et se compose des :
- Encours sains bruts en stage 1 pour 1 102 M€, associés à des ECL à un an pour 0,5 M€ ;
- Encours sains bruts en stage 2 pour 12 M€, associés à des ECL à maturité pour 0,1 M€ ;
- Crédits douteux bruts pour 11 M€ et des ECL à maturité pour 2,5 M€.

Le tableau ci-dessous indique l'état du provisionnement pour les encours bilan du groupe CFHM Milleis :

Prêts et créances sur la clientèle au cout amorti (En milliers d'Euros)	Encours		Dépréciations		Taux de provisionnement		Encours nets	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Total stage 1	**1 102 276**	**1 074 295**						
Crédits de trésorerie Stage 1	16 377	14 906						
Crédits à l'habitat Stage 1	943 538	950 591	-548	-540	-0,1%	-0,1%	1 101 728	1 073 755
Autres crédits Stage 1	123 253	99 681						
Comptes ordinaires débiteurs Stage 1	19 108	9 117						
Total stage 2	**12 420**	**14 215**						
Crédits de trésorerie Stage 2	206	188						
Crédits à l'habitat Stage 2	10 307	11 742	-96	-130	-0,9%	-1,1%	12 324	14 085
Autres crédits Stage 2	1 321	1 224						
Comptes ordinaires débiteurs Stage 2	586	1 061						
Total stage 3	**11 491**	**14 229**						
Crédits Dtx - Crédits de trésorerie	134	192						
Crédits Dtx - Crédits à l'habitat	10 891	13 345	-2 496	-2 818	-22,9%	-21,1%	8 995	11 411
Crédits Dtx - Autres crédits	0	0						
Crédits Dtx - CPT Ordin. Débiteurs	466	692						
Total hors créances rattachées	**1 126 187**	**1 102 739**	**-3 140**	**-3 488**	**-0,3%**	**-0,3%**	**1 123 047**	**1 099 251**
Créances rattachées	987	872					987	872
Total des prêts et créances sur la clientèle	**1 127 174**	**1 103 611**	**-3 140**	**-3 488**			**1 124 034**	**1 100 123**

Note 1.06. Dépréciations. — Le stock des dépréciations à fin décembre 2025 s'élève à 3,4 M€ contre un stock de dépréciations au 1er janvier 2025 de 3,8 M€. La variation nette de -0,4 M€ correspond aux mouvements de dotations et de reprises de l'année.

Ce poste correspond en grande partie aux dépréciations sur créances stage 3 pour 2,5 M€ qui concerne principalement Milleis Banque.

— **Dépréciations :**

(En milliers d'Euros)	Stock 31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Stock 31/12/2025
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Crédits à la clientèle	3 488	1 068	-1 245	-171	3 140
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle Stage 1	540	223	-215	0	548
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle Stage 2	130	62	-96	0	96
Dépréciation sur créances individualisées Stage 3	2 818	783	-934	-171	2 496
Dépréciation des titres	304	-7	-46	0	251
Autres	0	0	0	0	0
Dépréciation sur autres actifs Stage 3	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	**3 792**	**1 061**	**-1 291**	**-171**	**3 391**

— **Dépréciations des engagements hors bilan :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	31/12/2025
Dépréciation des Engagements Hors Bilan STAGE 1- AMC	35	27	-26	0	36
Dépréciation des Engagements Hors bilan STAGE 2 - AMC	5	2	-5	0	2
Dépréciation des Engagements Hors bilan STAGE 3 - AMC	0	8	0	0	8
Total	**40**	**37**	**-31**	**0**	**46**

— **Variation des dépréciations sur actifs financiers sur la période :**

(En milliers d'Euros)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Stage 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Stage 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Stage 3)	Total
Solde d'ouverture au 01/01/2025	**844**	**130**	**2 818**	**3 792**
Dotations nettes aux dépréciations	**-45**	**-34**	**-151**	**-230**
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	105	6	37	148
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	-91	-26	-488	-605
Transfert vers Stage 1	*7*	*-45*	*-15*	*-53*
Transfert vers Stage 2	*-4*	*39*	*-86*	*-51*
Transfert vers Stage 3	*-8*	*-5*	*90*	*77*
Autres dotations / reprises sans changement de stage	-54	-3	311	254
Utilisation de dépréciations	0	0	-171	-171
Variation de périmètre et effet d'actualisation	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2025	**799**	**96**	**2 496**	**3 391**

Note 1.07. Dettes envers les établissements de crédit. — Les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés au cout amorti et s'élèvent à 530,9 M€. Elles correspondent principalement au refinancement auprès de la Banque centrale pour 530 M€ (ce refinancement est assuré au travers de MRO en contrepartie desquels sont apportés les créances de crédit des clients) et dans une moindre mesure aux dépôts dans les établissements de crédit et aux intérêts rattachés.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique ou une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables, la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit est présumée correspondre à la valeur nette comptable à la date de clôture.

Dettes envers les établissements de crédit (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et comptes ordinaires	648	671
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	0	0
Total des dettes a vue	648	671
Emprunts et comptes à terme	530 000	425 000
Total des dettes à terme	**530 000**	**425 000**
Dettes rattachées	285	74
Dettes envers les établissements de credit	**530 933**	**425 745**

— **Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	0	0
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	0	0
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	530 933	425 745
Total brut	**530 933**	**425 745**

Note 1.08. Dettes envers la clientèle.
Les dettes envers la clientèle représentent 1 570 M€. Elles se décomposent en :
- Comptes à vue pour 1 005 M€ ;
- Comptes d'épargne à régime spécial à vue et à terme 360 M€ ;
- Autres dépôts clientèle et dettes rattachées envers la clientèle à terme s'élèvent à 205 M€.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique ou une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables, la juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre à la valeur nette comptable à la date de clôture.

Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	254 378	297 960
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	105 874	125 005
Autres dépôts clientèle à vue (Particuliers)	1 005 413	1 047 342
Autres dépôts clientèle à terme	203 667	199 015
Dettes rattachées	1 142	1 563
Total	1 570 474	1 670 885

— **Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	0	0
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	0	0
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	1 570 474	1 670 885
Total brut	**1 570 474**	**1 670 885**

Note 1.09. Comptes et Plans d'épargne logement. — Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne. Les encours de crédits octroyés au titre des comptes et plan d'épargne-logement sont toujours au bilan de Milleis Banque. Ils sont désormais extrêmement faibles et présentent un capital restant dû inférieur à 0,1 M€.

La provision relative aux engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement a été révisée conformément aux pratiques de marché.

— **Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement (PEL)	13 419	15 006
Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 112	1 318
Total	**14 530**	**16 324**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	-145	-397

Note 1.10. Placements des activités d'assurance :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte	Total
Actifs financiers à la valeur de marché par résultat	315 676	2 029 436	2 345 112	337 361	1 733 302	2 070 663
Actifs financiers à la valeur de marché par capitaux propres	1 214 500	0	1 214 500	1 272 902	0	1 272 902
Dont dépréciations	*-521*	*0*	*-521*	*-781*	*0*	*-781*
Total placements des activités d'assurance	**1 530 176**	**2 029 436**	**3 559 612**	**1 610 263**	**1 733 302**	**3 343 565**

— **Détail des actifs financiers à la juste valeur par résultat :**

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par résultat (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**2 070 663**	**2 032 668**
Acquisitions	1 315 716	952 597
Cessions / remboursements	-1 155 289	-976 842
Gains / pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en résultat	113 999	110 905
Variation des créances rattachées	23	-380
Reclassements	0	-48 285
Solde de clôture	**2 345 112**	**2 070 663**

— **Détail des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :**

Mouvements sur actifs financiers à la valeur de marché par capitaux propres (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**1 272 902**	**1 109 157**
Acquisitions	98 609	160 540
Cessions / remboursements	-170 121	-61 775
Gains / pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	12 415	15 374
Variation des créances rattachées	695	1 321
Reclassements	0	48 285
Solde de clôture	**1 214 500**	**1 272 902**

— Mesure de la valeur de marché des instruments financiers :

Ventilation des placements des activités d'assurance par niveau de juste valeur (En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (Niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (Niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (Niveau 3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (Niveau 1)	Valorisation à l'aide de données observables autre que les prix cotés (Niveau 2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (Niveau 3)	Total
Actifs financiers à la valeur de marché par résultat	**2 203 160**	**0**	**141 952**	**2 345 112**	**1 920 608**	**0**	**150 055**	**2 070 663**
Titres de capitaux propres	1 603 768	0	141 952	1 745 720	1 269 782	0	150 055	1 419 837
Titres de dette	599 392	0	0	599 392	650 826	0	0	650 826
Actifs financiers à la valeur de marché par capitaux propres	**1 214 500**	**0**	**0**	**1 214 500**	**1 272 902**	**0**	**0**	**1 272 902**
Titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dette	1 214 500	0	0	1 214 500	1 272 902	0	0	1 272 902
Total actifs financiers en valeur de marche	**3 417 660**	**0**	**141 952**	**3 559 612**	**3 193 510**	**0**	**150 055**	**3 343 565**

— Expositions au risque de crédit des actifs financiers SPPI :

Ratings (En milliers d'Euros)	Actifs SPPI	
	31/12/2025	31/12/2024
AAA	99 529	196 670
AA+	138 824	258 309
AA	246 841	93 131
AA-	206 253	195 749
A+	156 352	134 815
A	198 643	190 754
A-	86 376	74 818
BBB+	57 081	75 708
BBB	17 138	34 188
BBB-	4 430	13 303
Total	**1 211 467**	**1 267 445**

Ratings	Actifs SPPI Not Low credit Risk	
	31/12/2025	31/12/2024
BB+	0	5 457
BB	3 033	0
BB-	0	0
B	0	0
Sans rating	0	0
Total	**3 033**	**5 457**

Note 1.11. Immobilisations corporelles et incorporelles. — Au 31/12/2025, la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'établit à 66 M€. Les autres immobilisations corporelles se constituent du matériel et mobilier de bureau et des autres agencements, aménagements et installations.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont enregistré une baisse de - 7,9 M€ sur la période. Cette diminution est liée à la poursuite des amortissements des projets pour 2,7 M€ et la variation du droit d'utilisation net (IFRS 16) de – 5,2 M€.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles :						
Logiciels, frais d'études informatiques	65 419	-41 997	23 422	60 585	-36 699	23 886
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	11	0	11	890	0	890
Autres immobilisations incorporelles	21 766	-8 079	13 687	21 766	-7 257	14 509
Immobilisations incorporelles en crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Sous-total immobilisations incorporelles	**87 196**	**-50 076**	**37 120**	**83 241**	**-43 956**	**39 285**
Immobilisations corporelles d'exploitation :						
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles et équipements	16 771	-8 630	8 141	16 369	-7 643	8 726
Immobilisations corporelles en crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Sous-total immobilisations corporelles et immeubles de placement	**16 771**	**-8 630**	**8 141**	**16 369**	**-7 643**	**8 726**
Droit d'utilisation IFRS 16 (cf. Note 1.12)	**43 576**	**-23 173**	**20 403**	**45 217**	**-19 651**	**25 566**
Total immobilisation corporelles et incorporelles	**147 543**	**-81 879**	**65 664**	**144 827**	**-71 250**	**73 577**

Note 1.12 IFRS 16. — Par rapport à 2024, la variation du droit d'utilisation de - 5,2 M€ s'explique principalement par l'amortissement de l'année pour - 4,8 M€ et par la réestimation du passif locatif de certains baux pour - 0,4 M€.

Bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Droit d'utilisation	43 576	45 217
Amortissement Droit d'utilisation	-23 173	-19 651
Droit d'utilisation net (cf. Note 1.11)	**20 403**	**25 566**
Dette de loyer - Brut	69 103	69 781
Dette loyer - Remboursement de la dette	-53 726	-47 441
Dette de loyer - Charges d'intérêt	7 055	5 430
Passif locatif (cf. Note 1.14)	**22 432**	**27 770**
Impôt différé actif	524	569
Actif d'impôts différés	**524**	**569**

Compte de résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation IFRS 16	-4 838	-4 858
Dotations aux amortissements	**-4 838**	**-4 858**
Annulation loyers comptabilisés en social	6 285	5 880
Frais immobiliers	**6 285**	**5 880**
Charge d'intérêts sur dette de loyer IFRS 16	-1 625	-1 126
Charges d'intérêts	**-1 625**	**-1 126**
Annulation du coût direct initial en social	352	
Honoraires	**352**	**0**
Impôt différé par résultat	-45	27
Charge fiscale différée	**-45**	**27**
Total des charges	**129**	**-77**

Note 1.13. Actifs et passifs d'impôts

— **Actifs d'impôts :**
Les créances d'impôts du groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis s'établissent à 5,2 M€ à fin 2025. Elles sont composées d'actifs d'impôts différés après le netting des 88,0 M€ dont 79,5 M€ sur Milleis Vie, 11,3 M€ sur Milleis Banque et -2,8 M€ sur le Groupe Cholet Dupont Oudart :

- Milleis Banque : le stock d'impôts différés net est composé de 11,3 M€ des impôts différés actifs et 22,5M€ des impôts différés passifs. Les impôts différés actifs sont constitués par les différences temporaires pour 7,9 M€, l'application des normes IFRS pour 3,4 M€. Les impôts différés passifs sont principalement constitués de la neutralisation des moins-values réalisées lors de l'apport de titres au FCP Cronus pour 12,6 M€, de la neutralisation des provisions pour dépréciation en norme sociale des titres du portefeuille de trésorerie pour 8,4 M€ et des engagements de retraite pour 1,1 M€.
- Milleis Vie : le stock d'impôts différés net est composé de 79,5 M€ des impôts différés actifs et 82,6 M€ des impôts différés passifs. Les impôts différés actifs sont principalement constitués par les variations de réévaluation des actifs financiers et les impôts différés passifs sont constitués de la charge financière d'assurance et de la marge de services d'assurance.
- Groupe Cholet Dupont Oudart : le stock d'impôts différés net est composé de 3,5 M€ des impôts différés actifs, constitués principalement des différences temporaires et de 2,8 M€ des impôts différés passifs, constitués principalement de l'annulation de provisions dont le fonds pour risques bancaires généraux ;
- CFHMM : un impôt différé actif de 18,7 M€ a été reconnu au titre des déficits reportables du groupe fiscal Compagnie Financière Holding Mixte Milleis.

— **Passifs d'impôts**
Après effet de la compensation avec les actifs d'impôts, le stock d'impôts différés passif est nul.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024 (*)
Ecarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	1 387	1 299
Juste valeur des instruments financiers	-15 116	-15 983
Sources de différences temporelles et temporaires	11 627	11 960
Autres	-11 397	-14 280
Déficits fiscaux reportables	18 668	19 081
Impôts différés nets	**5 169**	**2 077**
Comptabilisés		
A l'actif du bilan	5 169	2 077
Au passif du bilan	0	0

(*) Les montants publiés au titre de l'exercice 2024 ont fait l'objet de reclassements afin d'assurer la comparabilité avec la présentation retenue en 2025. Ces modifications de ventilation sont sans incidence sur la position nette d'impôts différés à l'actif de 2 077 M€.

Note 1.14. Autres actifs et passifs. — Les comptes de régularisation et actifs divers atteignent 43 M€ au 31/12/2025, en baisse de 4,3 M€ par rapport au 31/12/2024.

Les charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir proviennent de Milleis Banque pour 17 M€ et du Groupe CDO pour 11 M€. Les autres débiteurs divers sont répartis principalement entre Milleis Banque pour 39 M€ compensé par CRONUS pour – 32 M€, CFHMM pour 11 M€ et Milleis Vie pour – 6M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers atteignent 80 M€ au 31/12/2025, répartis essentiellement entre les autres créditeurs divers pour 25 M€, les charges à payer sur les engagements sociaux pour 24 M€, les dettes des loyers (IFRS 16) pour 22 M€ et les charges à payer et produits constatés d'avance pour 6 M€.

Les dettes des loyers (IFRS 16) et les charges à payer sur engagements sociaux concernent essentiellement Milleis Banque, tandis que les autres créditeurs divers se rapportent principalement à Milleis Banque et au Groupe CDO.

Autres Actifs (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	561	685
Opérations sur titres	0	5 872
Dépôts de garantie versés	3 132	3 251
Actions propres	0	90
Autres débiteurs divers	9 564	7 539
Charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir	29 410	29 525
Autres actifs d'assurance	0	0
Total brut	**42 667**	**46 962**
Dépréciation sur autres actifs	0	0
Total net	**42 667**	**46 962**

Autres Passifs (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes exigibles après encaissement	2 080	1 065
Opérations sur titres	10	141
Dépôts de garantie reçus	173	179
Charges à payer sur engagements sociaux	23 563	21 689
Autres créditeurs divers	25 377	19 323
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 447	5 713
Autres passifs d'assurance	0	0
Dettes des loyers IFRS 16 (cf. Note 1.12)	22 432	27 770
Total autres passifs	**80 082**	**75 882**

Note 1.15. Passifs des contrats d'assurance :

— Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats d'assurance par période de couverture :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025					31/12/2024				
	VFA					VFA				
	Passif net au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total	Passif net au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Hors composante onéreuse	Composante onéreuse	Flux de trésorerie futurs	Ajustement pour risque		Hors composante onéreuse	Composante onéreuse	Flux de trésorerie futurs	Ajustement pour risque	
Valeurs à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs	3 076 690				3 076 690	2 787 304		0		2 787 304
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance a l'ouverture	**3 076 690**	**0**	**0**	**0**	**3 076 690**	**2 787 304**	**0**	**0**	**0**	**2 787 304**
Produits des activités d'assurance	**-36 782**				**-36 782**	**-32 745**				**-32 745**
Charges afférentes aux activités d'assurance incluant :	**1 061**		**10 994**		**12 055**	**973**		**10 643**		**11 616**
- les charges de sinistres (exclusion faite des composants investissements) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées			10 994		10 994			10 643		10 643
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 061				1 061	973				973
Composants d'investissements exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	**-257 026**		**257 026**		**0**	**-242 037**		**242 037**		**0**
Résultat des activités d'assurance	**-292 747**	**0**	**268 020**	**0**	**-24 727**	**-273 809**	**0**	**252 680**	**0**	**-21 129**
Produits financiers ou charges financières d'assurance	170 791				170 791	135 444				135 444
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	**-121 956**	**0**	**268 020**	**0**	**146 064**	**-138 365**	**0**	**252 680**	**0**	**114 315**
Flux de trésorerie	**399 096**	**0**	**-268 020**	**0**	**131 076**	**427 751**	**0**	**-252 680**	**0**	**175 071**
- Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	402 467				402 467	431 250				431 250
- Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition			-268 020		-268 020			-252 680		-252 680
- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-3 371				-3 371	-3 499				-3 499
Total des flux	**277 140**	**0**	**0**	**0**	**277 140**	**289 386**	**0**	**0**	**0**	**289 386**
Solde clôture net	**3 353 830**	**0**	**0**	**0**	**3 353 830**	**3 076 690**	**0**	**0**	**0**	**3 076 690**
Valeurs à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs	3 353 830		0		3 353 830	3 076 690		0		3 076 690
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance a la clôture	**3 353 830**	**0**	**0**	**0**	**3 353 830**	**3 076 690**	**0**	**0**	**0**	**3 076 690**

— Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture pour les éléments ci-après : valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement pour risque et de la marge de services contractuels :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	VFA				VFA			
	Flux de trésorerie futurs	Ajustement pour risque	Marge de services contractuels	Total	Flux de trésorerie futurs	Ajustement pour risque	Marge de services contractuels	Total
Valeurs à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs	2 829 128	21 784	225 778	3 076 690	2 561 762	19 122	206 420	2 787 304
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance a l'ouverture	**2 829 128**	**21 784**	**225 778**	**3 076 690**	**2 561 762**	**19 122**	**206 420**	**2 787 304**
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**-504**	**-2 257**	**-21 966**	**-24 727**	**757**	**-2 032**	**-19 854**	**-21 129**
- Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net pour refléter la fourniture des services			-21 966	-21 966			-19 854	-19 854
- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		-2 257		-2 257		-2 032		-2 032
- Ajustements liés à l'expérience	-504			-504	757			757
Variations liées aux services futurs	-91 739	9 201	82 538	0	-47 588	4 693	42 895	0
- l'effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-18 635	1 583	17 052	0	-12 192	1 587	10 605	0
- les changements dans les estimations qui entrainent un ajustement DE la marge sur services contractuels	-73 104	7 618	65 486	0	-35 396	3 106	32 290	0
Résultat des activités d'assurance	-92 243	6 944	60 572	-24 727	-46 831	2 661	23 041	-21 129
Produits financiers ou charges financières d'assurance	170 791			170 791	135 444			135 444
Total des variations du compte de résultat et des autres éléments du résultat global	**78 548**	**6 944**	**60 572**	**146 064**	**88 613**	**2 661**	**23 041**	**114 315**
Flux de trésorerie	131 076	0	0	131 076	175 071	0	0	175 071
- Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	402 467			402 467	431 250			431 250
- Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-268 020			-268 020	-252 680			-252 680
- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-3 371			-3 371	-3 499			-3 499
Autres mouvements (reclassement, changements de méthode, …)	360		-360	0	3 683		-3 683	0
Total des flux	**209 984**	**6 944**	**60 212**	**277 140**	**267 367**	**2 661**	**19 358**	**289 386**
Solde clôture net	**3 039 112**	**28 728**	**285 990**	**3 353 830**	**2 829 129**	**21 783**	**225 778**	**3 076 690**
Valeurs à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs	3 039 112	28 728	285 990	3 353 830	2 829 129	21 783	225 778	3 076 690
Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance a la clôture	**3 039 112**	**28 728**	**285 990**	**3 353 830**	**2 829 129**	**21 783**	**225 778**	**3 076 690**
* les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes								

— Effet sur l'état de la situation financière des contrats d'assurance émis comptabilisés initialement au cours de la période :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025					31/12/2024		31/12/2023		
	VFA					VFA		VFA		
	Contrats émis (1)		Contrats acquis (2)		Total	Contrats émis (1)		Contrats acquis (2)		Total
	Non-onéreux	Onéreux	Non-onéreux	Onéreux		Non-onéreux	Onéreux	Non-onéreux	Onéreux	
Contrats d'assurance au passif										
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, en présentant séparément le montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition										
- Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures liées aux frais d'acquisition	1 821				1 821	1 994				1 994
- Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures hors frais d'acquisition	304 890				304 890	329 210				329 210
- Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-325 346				-325 346	-343 396				-343 396
- l'ajustement au titre du risque non financier	1 583				1 583	1 587				1 587
- La marge sur services contractuels	17 052				17 052	10 605				10 605
Montant inclus dans les passifs des contrats d'assurance sur la période	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(1) contrat émis au sens des affaires nouvelles
(2) contrat acquis en lien avec le transfert des contrats ou regroupement d'entreprise

— Reconnaissance attendue en résultat net de la marge sur services contractuels restante à la date de clôture :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025									31/12/2024								
	VFA									VFA								
	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	+15 ans	Total	Moins d'1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	+15 ans	Total
Contrats d'assurance émis	21 046	20 302	19 470	18 482	17 556	74 359	49 549	65 226	285 990	17 074	16 222	15 441	14 634	13 849	59 486	39 995	49 077	225 778

Source: ALM Mvie

— Analyse de la sensibilité de l'entité face aux risques d'assurance et de marché et de leurs impacts sur les principaux agrégats :

Risque de marché (En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Changements dans les hypothèses	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les fonds propres	Impact sur la marge sur services avant impôts	Changements dans les hypothèses	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les fonds propres	Impact sur la marge sur services avant impôts
Taux d'intérêt	+50 bps	84	-3 239	-538	+50 bps	-418	-3 792	4 561
Taux d'intérêt	- 50bps	-96	3 370	-1 566	- 50bps	471	3 986	-9 985
Marché actions	-25%	-1 955	-1 955	-33 934	-25%	-2 227	-2 227	-31 765

Note 1.16. Provisions. — Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux contrats d'assurance, s'élèvent à 20 M€ et concernent principalement les provisions sur les avantages au personnel "Pension liabilities" de Milleis Banque pour 12 M€ et les autres provisions pour 7 M€.

En baisse de 5 M€ par rapport au 31/12/2024, les principales variations sont expliquées comme suit :
- les provisions pour litiges passant à 7 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2024 ;
- les provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail pour 12 M€, en baisse de 1 M€ par rapport à 2024

(En milliers d'Euros)	Stock	Mouvements			Stock
	31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	31/12/2025
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	0	0	0	0	0
Provisions sur avantages au personnel	13 573	1 214	-1 192	-1 201	12 394
Provisions fiscales	0	0	0	0	0
Provisions pour restructuration	0	0	0	0	0
Autres provisions	11 433	2 160	-4 518	-1 683	7 392
Sous-total Provisions Passives	**25 006**	**3 374**	**-5 710**	**-2 884**	**19 786**
Dépréciation des Engagements Hors Bilan STAGE 1- AMC	35	27	-26	0	36
Dépréciation des Engagements Hors bilan STAGE 2 - AMC	5	2	-5	0	2
Dépréciation des Engagements Hors bilan STAGE 3 - AMC	0	8	0	0	8
Total des provisions	**25 046**	**3 411**	**-5 741**	**-2 884**	**19 832**

Note 1.17. Echéances contractuelles des actifs et passifs financiers :

Échéances contractuelles des actifs financiers (En milliers d'Euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total (IFRS 9 - IFRS 17)	31/12/2024 (IFRS 9 - IFRS 17)
Caisse et banques centrales	96 978	0	0	0	0	96 978	51 888
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	4	0	0	0	2 696	2 700	3 124
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	45 835	17 515	0	0	0	63 350	57 230
Actifs financiers au coût amorti	7 237	15 587	322 041	402 014	0	746 879	763 777
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	92
Prêts et créances sur les établissements de crédit	125 165	2 667	0	0	0	127 832	144 621
Prêts et créances sur la clientèle	9 055	25 625	180 389	908 965	0	1 124 034	1 100 122
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	21 790	105 621	469 076	772 549	2 190 576	3 559 612	3 343 565
Total emplois	**306 064**	**167 015**	**971 506**	**2 083 528**	**2 193 272**	**5 721 385**	**5 464 419**
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	16 341	45 706	647 468	1 571 203	10 742	2 291 460	954 882
Total engagements reçus	**16 341**	**45 706**	**647 468**	**1 571 203**	**10 742**	**2 291 460**	**954 882**

Échéances contractuelles des passifs financiers (En milliers d'Euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total (IFRS 9 - IFRS 17)	31/12/2024 (IFRS 9 - IFRS 17)
Instruments dérivés de couverture	410	0	0	741	0	1 151	1 736
Dettes envers les établissements de crédit	530 933	0	0	0	0	530 933	425 745
Dettes envers la clientèle	1 350 368	66 697	43 275	0	110 134	1 570 474	1 670 885
Dettes représentées par un titre	0	0	0	14	0	14	14
Dépôts et opérations de pension	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs d'assurance	0	0	0	0	0	0	89
Total ressources	**1 881 711**	**66 697**	**43 275**	**755**	**110 134**	**2 102 572**	**2 098 469**
Engagements de financement donnés	25 075	30	7 746	26 828	5 115	64 794	63 570
Engagements de garantie donnés	0	118	20	0	3 555	3 693	3 728
Total engagements donnes	**25 075**	**148**	**7 766**	**26 828**	**8 670**	**68 487**	**67 298**

Note 1.18 Instruments de couverture

— Tableau sur les instruments de couverture :

Instruments dérivés de couverture (En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de juste valeur	55 000	0	182	17 400	0	1 452
Instruments dérivés de taux	55 000	0	182	17 400	0	1 452
Couverture de flux de trésorerie	20 000	1 121	0	20 000	305	0
Instruments dérivés de taux	20 000	1 121	0	20 000	305	0
Total instruments dérivés de couverture	**75 000**	**1 121**	**182**	**37 400**	**305**	**1 452**

— Tableau sur les éléments couverts :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Couverture de juste valeur	**60 346**	**382**	**642**	**-1 290**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	60 346	382	642	-1 290

(En milliers d'Euros)	31/12/2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Couverture de juste valeur	**20 518**	**1 586**	**729**	**5**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	20 518	1 586	729	5

Note 1.19. Ecart d'acquisition Cholet Dupont Oudart. — Ce poste fait référence à l'acquisition du groupe Cholet-Dupont-Oudart en 2023. Un complément de prix de 1,74 M€ a été versé en 2026 et impacte le résultat 2025 pour ce montant.

Un écart d'acquisition a été déterminé à hauteur de 49,7M€ et a fait l'objet d'un test de dépréciation en 2025, lequel n'a pas conduit à une dépréciation.

L'acquisition d'actions supplémentaires a également été réalisée au cours de l'exercice 2025, portant la détention du capital et des droits de vote à 100%.

5. – Notes sur les principaux postes du compte de résultat consolidé.

Note 2.01. Produits et charges d'intérêts. — Le Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis (hors activités assurance) a enregistré une marge d'intérêts de 12,9 M€ sur l'exercice 2025. Ce poste comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations avec les établissements de crédit, aux opérations sur instruments financiers et aux intérêts financiers sur provision pour indemnités de retraite.

Produits et Charges d'intérêts (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	3 573	5 792
Opérations avec la clientèle	19 853	18 368
Crédits de trésorerie	152	81
Crédits à l'habitat	16 115	15 683
Autres opérations avec la clientèle	3 586	2 604
Opérations sur instruments financiers	14 486	18 354
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12	16
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 868	2 127
Actifs financiers au coût amorti	12 828	16 068
Dérivés de couverture	-222	143
Total produits d'intérêts	**37 912**	**42 514**
Opérations avec les établissements de crédit	**-10 242**	**-12 341**
Opérations avec la clientèle	**-12 705**	**-16 170**
Crédits à l'habitat	-2 258	-2 153
Autres opérations avec la clientèle	-10 447	-14 017
Opérations sur instruments financiers	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts financiers sur provision indemnités retraites	-401	-430
Charge d'intérêts sur dette de loyer IFRS 16	-1 625	-1 126
Total charges d'intérêts	**-24 973**	**-30 067**
Total intérêts et résultats assimiles	**12 939**	**12 447**
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés		

Produits (Charges) nets (Nettes) (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	-6 669	-6 549
Opérations avec la clientèle	7 148	2 198
Crédits de trésorerie	152	81
Crédits à l'habitat	13 857	13 530
Autres	-6 861	-11 413
Opérations sur instruments financiers	14 486	18 354
Charge d'intérêts sur dette de loyer IFRS 16	-1 625	-1 126
Autres	-401	-430
Total intérêts et résultats assimiles	**12 939**	**12 447**

Note 2.02 Produits et charges de commissions

Les produits nets de commissions sont de 93 M€ et regroupent principalement :

- Les opérations sur titres à hauteur de 49 M€ correspondant aux droits de garde sur portefeuille de titres de la clientèle et aux commissions sur titres gérés ;
- Les prestations de service pour 38 M€ regroupant les commissions de gestion d'actifs et les commissions sur moyens de paiement ;
- Les opérations avec la clientèle pour 7 M€ correspondant aux différentes commissions de tenue des comptes clients ;
- Les engagements de financement de garantie pour – 2M€.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de commissions :		
Opérations avec les établissements de crédit	27	27
Opérations avec la clientèle	7 385	8 068
Opérations sur titres	51 123	47 638
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	544	441
Engagements de financement et de garantie	52	56
Prestations de services	47 011	46 629
Autres commissions	-159	-138
Total des produits	**105 983**	**102 721**
Charges de commissions :		
Opérations avec les établissements de crédit	-106	-112
Opérations sur titres	-1 979	-2 036
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0	0
Engagements de financement et de garantie	-1 783	-2 037
Prestations de services	-9 084	-8 784
Total des charges	**-12 952**	**-12 969**

Note 2.03. Produits nets des activités d'assurance :

— **Analyse des produits des activités d'assurance :**

Résultat des activités d'assurance (IFRS 17) (En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
	VFA			VFA		
	Contrats d'assurance émis	Traités de réassurance acceptés	Total	Contrats d'assurance émis	Traités de réassurance acceptés	Total
Montants liés aux variations du passif pour la couverture restante	**35 722**	**0**	**35 722**	**31 772**	**0**	**31 772**
Dépenses de services d'assurance	11 498		11 498	9 886		9 886
Variation d'ajustement pour risque au titre des risques non financiers	2 257		2 257	2 032		2 032
Allocation de la marge de services contractuels dans le compte de résultat	21 967		21 967	19 854		19 854
Montant relatif à la récupération des flux de trésorerie d'acquisition	**1 061**	**0**	**1 061**	**973**	**0**	**973**
Allocation de la part des primes liées à la récupération des flux de trésorerie d'acquisition	1 061		1 061	973		973
Total revenus d'assurance	**36 783**	**0**	**36 783**	**32 745**	**0**	**32 745**
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	-10 994		-10 994	-10 643		-10 643
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-1 061		-1 061	-973		-973
Total charges d'assurance	**-12 055**	**0**	**-12 055**	**-11 616**	**0**	**-11 616**
Total résultat d'assurance	**24 728**	**0**	**24 728**	**21 129**	**0**	**21 129**

— **Analyse des revenus financiers d'assurance :**

Résultat financier d'assurance (IFRS 17) (En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Contrats d'assurance avec participation directe	Autres contrats	Total	Total
Charges financières d'assurance nettes comptabilisées en résultat net	**-168 393**	**0**	**-168 393**	**-125 268**
Effet de désactualisation sur la marge sur services contractuels	0		0	0
Effet de désactualisation sur les flux futurs	-32 314		-32 314	-82 383
Effet de désactualisation sur l'ajustement au titre du risque non financier	-2 827		-2 827	2
Produits financiers d'assurance pour les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire	-133 252		-133 252	-42 887
Produits financiers nets liés à des contrats de réassurance comptabilisés en résultat net	**0**	**0**	**0**	**0**
Total revenus financiers d'assurance comptabilises en résultat	**-168 393**	**0**	**-168 393**	**-125 268**
Charges financières d'assurance nettes comptabilisées en capitaux propres	**-2 399**	**0**	**-2 399**	**-10 176**
Contrats avec participation directe	-2 399		-2 399	-10 176
Produits financiers nets liés à des contrats de réassurance comptabilisés en capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**0**
Total revenus financiers d'assurance comptabilises en capitaux propres	**-2 399**	**0**	**-2 399**	**-10 176**
Total revenus financiers d'assurance comptabilises dans la période	**-170 792**	**0**	**-170 792**	**-135 444**

Note 2.04. Produits nets des autres activités :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des autres activités	613	-2 359	-1 746	1 416	-487	929

Note 2.05. Frais de personnel et effectifs. — Les frais de personnel comprennent principalement les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les charges de retraite nettes.

Frais de personnel (En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du personnel	-57 281	-55 864
Charges sociales et fiscales	-28 948	-27 698
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-3 845	-4 995
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	0	0
Participation, intéressement et abondement	-1 435	-1 785
Autres frais de personnel	9 249	8 757
Charges pour les provisions d'indemnités retraites	-218	-252
Total des frais de personnel	**-82 478**	**-81 837**

Effectifs	31/12/2025	31/12/2024
Effectif inscrit	704	716
Effectif moyen en Equivalent temps plein	679	687

Note 2.06. Avantages du personnel. — Le Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis distingue deux catégories de dispositifs en matière d'avantages du personnel :

— ***Régime à cotisations définies :*** l'engagement du Groupe consiste à verser un montant défini à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime. Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du groupe, regroupent, notamment, l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux AGIRC et ARRCO.

Les montants versés au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période.

— ***Régime à prestations définies :*** l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs.

Principaux régimes à prestations définies :

Le groupe peut accorder à ses salariés :
— **Les avantages postérieurs à l'emploi** (tels que les indemnités de départ à la retraite) :
Les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.
Ce dispositif bénéficie à Milleis Banque SA et Milleis Vie.
— **Les autres avantages à long terme** désignent les avantages non postérieurs à l'emploi qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernés les médailles du travail, le régime de retraite supplémentaire et la pension bénévole.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies :
La provision sur avantages du personnel s'élève au 31/12/2025 à 12,5 M€, principalement chez Milleis Banque SA.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Composantes du coût des prestations définies		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	570	601
Cotisations salariales	0	0
Coût des services passés / réductions	0	0
Effet des liquidations	-326	-392
Intérêts nets	400	430
Transferts d'actifs non reconnus	0	0
Composantes reconnues en résultat	**644**	**639**
Ecarts actuariels liés aux actifs (1)	0	0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	9	-167
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-468	-368
Ecarts actuariels d'expérience	-162	64
Effet du plafonnement d'actifs	0	0
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-621**	**-471**
Total des composantes du cout des prestations définies	**23**	**168**

Variations de la valeur actuelle des obligations	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**13 631**	**14 371**
Coût des services de l'année y compris charges sociales	570	601
Cotisations salariales	0	0
Coût des services passés / réductions	0	0
Effet des liquidations	-326	-392
Intérêts nets	402	432
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	9	-167
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-468	-368
Ecarts actuariels d'expérience	-162	64
Conversion en devises	0	0
Prestations servies	-1 201	-910
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Transferts et autres	0	0
Solde de clôture	**12 455**	**13 631**

Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	**-59**	**-125**
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	-2	-2
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	0	0
Ecarts actuariels liés aux actifs	0	0
Conversion en devises	0	0
Cotisations salariales	0	0
Cotisations patronales	0	0
Prestations servies	0	68
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Transferts, liquidations et autres	0	0
Solde de clôture	**-61**	**-59**

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'escompte	2,40% - 3,70%	2,65% - 3,25%
Taux d'inflation long terme	2,00%	2,00%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	2,00%	2,00%
Durée de vie active moyenne restante des salariés	10,74	10,72
Duration	6,78	6,85

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles	31/12/2025	31/12/2024
Variation de -0,5 % du taux d'escompte		
Montant des engagements au 31 décembre N	12 902	14 127
Variation de +0,5 % du taux d'escompte		
Montant des engagements au 31 décembre N	12 037	13 167
Variation de -0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Montant des engagements au 31 décembre N	11 262	12 234
Variation de +0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Montant des engagements au 31 décembre N	12 089	13 147

Note 2.07. Autres frais administratifs

(En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-31 065	-36 284
Taxes	-1 467	-1 556
Total autres frais administratifs	**-32 532**	**-37 840**

Note 2.08. Coût du risque. — Ce poste reprend la charge de dépréciation indexée au risque de crédit, risque lié à l'activité principale du groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis, additionnée à d'éventuelles dépréciations dans le cas de défaillance certaine de contrepartie d'instruments financiers.

A fin 2025, le coût du risque enregistre un gain de + 0,2 M€ contre + 0,6 M€ l'année 2024. Ce poste constate la charge ou le produit net des dépréciations IFRS 9 constituées uniquement au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de prêts et créances envers la clientèle et d'engagements hors bilan. Il se compose de :

- Une reprise nette sur stage 1 et 2 pour + 0,03 M€, stable par rapport à 2024;
- une reprise nette de 0,3 M€ sur stage 3, due principalement aux reprises suite au passage en perte couvertes par des provisions de 0,2 M€, grâce à l'apurement de dossiers anciens;
- des récupérations sur créances amorties pour 0,02 M€ ;
- un passage en perte non couvert par provisions de – 0,04 M€.

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Risques de contrepartie	**249**	**654**
Reprises nettes :	**396**	**1 066**
Reprises nettes pour dépréciation des actifs financiers au coût amorti	**356**	**1 071**
- Dont prêts et créances sur la clientèle en stage 1	*-16*	*-64*
- Dont prêts et créances sur la clientèle en stage 2	*34*	*22*
- Dont prêts et créances sur la clientèle en stage 3	*290*	*1 133*
- Dont titres de dettes en stage 1	*48*	*-20*
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	5	-14
- Dont titres de dettes en stage 1	*5*	*-14*
Reprise nettes pour dépréciation des engagements Hors bilan	35	9
- Dont stage 1	*7*	*-12*
- Dont stage 2	*3*	*15*
- Dont stage 3	*25*	*6*
Pertes couvertes nettes :	**-147**	**-412**
Pertes couvertes par des provisions	-171	-613
Récupérations sur créances amorties	24	201
Autres risques	**-37**	**-21**
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	0	0
Pertes non couvertes par des provisions	-37	-21
Total cout du risque	**212**	**633**

Note 2.09. Impôts sur le résultat :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charge fiscale courante	-2 530	28
Charge fiscale différée	3 376	0
Total de la charge d'impôt	**846**	**28**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 310	-352
Impôts	846	28
Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)	**5 464**	**-380**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (B)	25,83%	25,83%
(Incluant la contribution de 3,3%)		
Impôt théorique au taux en vigueur en France (A x B)	**-1 411**	**98**
Effet des différences permanentes	-1 271	9 708
Autres éléments	7 345	-3 305
Effet de la non-activation des impôts différés actifs	-3 817	-6 474
Charges (produits) d'impôts comptabilisés	846	28
Taux effectif d'impôt du Groupe (Charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)	**15,48%**	**-7,32%**

6. – Engagements donnés et reçus

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	**68 487**	**67 298**
Engagements de financement	64 794	63 570
En faveur d'établissements de crédit	0	0
En faveur de la clientèle	64 794	63 570
Engagements de garantie	3 693	3 728
Donnés aux établissements de crédit	0	0
Donnés à la clientèle	3 693	3 728
Engagements reçus	**2 291 460**	**954 882**
Engagements de financement	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie	2 291 460	954 882
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 431 630	819 095
Autres engagements reçus	859 830	135 787

7. – Information sectorielle

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » définit les principes de présentation des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités et des environnements économiques du Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers 3 piliers :
- La banque de détail et services financiers ;
- Le Groupe Cholet Dupont Oudart ;
- Les activités d'assurance.

— **Résultat par Pôle d'activité :**

Résultat par pôle d'activité (En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Assurance	Groupe Cholet Dupont Oudart	Banque de détail et services financiers	Consolidé	Assurance	Groupe Cholet Dupont	Banque de détail et services financiers	Consolidé
Produit net bancaire	29 657	39 130	65 248	134 035	26 387	36 587	66 958	129 932
Frais généraux	-891	-24 513	-102 366	-127 770	-839	-23 853	-107 465	-132 157
Résultat brut d'exploitation	**28 766**	**14 617**	**-37 118**	**6 265**	**25 548**	**12 734**	**-40 507**	**-2 225**
Coût du risque	0	10	202	212	0	-2	635	633
Résultat d'exploitation	**28 766**	**14 627**	**-36 916**	**6 477**	**25 548**	**12 732**	**-39 872**	**-1 592**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	-1 742	-1 742	0	0	1 212	1 212
Résultat avant impôt	28 766	14 627	-38 658	4 735	25 548	12 732	-38 660	-380
Impôts sur les bénéfices (courant et différée)	-7 946	-3 759	12 551	846	-5 786	-4 236	10 050	28
Résultat net de l'ensemble consolidé	**20 820**	**10 868**	**-26 107**	**5 581**	**19 762**	**8 496**	**-28 610**	**-352**
Participations ne donnant pas le contrôle	38	22	-98	-38	45	297	-99	243
Résultat net part du groupe	**20 782**	**10 846**	**-26 009**	**5 619**	**19 717**	**8 199**	**-28 511**	**-595**

— **Commissions nettes par pôle d'activité, y compris celles comptabilisées dans le produits net des activités d'assurance :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Assurance	Groupe Cholet Dupont	Banque de détail et services financiers	Consolidé	Assurance	Groupe Cholet Dupont	Banque de détail et services financiers	Consolidé
Commissions nettes	65	37 617	55 414	93 096	-171	34 650	55 102	89 581

— **Bilan par pôle d'activité :**

(En milliers d'Euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Assurance	Groupe Cholet Dupont	Banque de détail et services financiers	Consolidé	Assurance	Groupe Cholet Dupont	Banque de détail et services financiers	Consolidé
Total actif	3 423 956	134 466	2 326 175	5 884 597	3 179 569	164 204	2 292 974	5 636 747
Total passif	3 423 956	134 466	2 326 175	5 884 597	3 179 569	164 204	2 292 974	5 636 747

8. – Autres éléments d'informations

8.1. Parties liées. — Les parties liées concernent les sociétés consolidées par l'entité Compagnie Financière Holding Mixte Milleis SAS et celles consolidées par sa société mère, Compagnie Financière Holding Mixte Milleis Holding SARL ainsi que ses dirigeants.

— **Transactions avec les sociétés consolidées du Groupe :** Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminées en consolidation.

La liste des sociétés consolidées du Groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis est présentée dans la note 8.5 « Périmètre de consolidation ».

— **Aucune transaction n'a été réalisée entre Nestor Holding SARL et le groupe Compagnie Financière Holding Mixte Milleis au 31 décembre 2025.**

8.2. Rémunérations des dirigeants. — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier, s'élevant à 14 421 592 € bruts.

8.3. Honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'Euros)	Forvis Mazars		EY		Deloitte		PWC		Cabinet foucault	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés (HT)	690	644	404	390	114	119	4	4	0	15
Services autres que la certification des comptes (HT)	153	185	33	33	6	6	0	0	0	1
Total	**843**	**829**	**437**	**423**	**120**	**125**	**4**	**4**	**0**	**16**

8.4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice. — L'évolution récente de la situation géopolitique au Moyen-Orient a contribué à renforcer les incertitudes pesant sur l'environnement économique global. À ce stade, ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de la société, en raison de l'absence d'expositions dans cette zone géographique. Le portefeuille d'actifs a par ailleurs fait l'objet d'un suivi régulier dans ce contexte et ne présente pas de sensibilité particulière à ces évolutions.

8.5 Périmètre de consolidation

Nom	Siège sociale	Activité	Méthode de consolidation	Total bilan(K€)	Dont capitaux propres(K€)	Résultat(K€)	Capital (taux de détention)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Compagnie financière Holding Mixte Milleis	2, avenue Hoche 75008 Paris	Compagnie Financière	Société mère	218 344	218 015	6 105	Société mère	Société mère	Société mère
Milleis Banque SA	2, avenue Hoche 75008 Paris	Etablissement de crédit	Intégration globale	2 346 595	123 322	32 057	99,80%	99,80%	99,80%
Milleis Vie SA	2 Place des Vins de France75012 Paris	Assurance	Intégration globale	3 774 033	171 832	19 124	100%	100%	99,80%
FCP Cronus	c/o BNPP AM 1 Boulevard Haussmann75009 Paris	Fonds commun de placements	Intégration globale	226 575	224 886	5 498	100%	100%	99,80%
FCT French Prime Cash	c/o IQ EQ Management 92 avenue de Wagram75017 Paris	Fonds commun de titrisation	Intégration globale	751 475	4 434	2 404	100%	100%	99,80%
Cholet Dupont Oudart SA	16 Place de la Madeleine75008 Paris	Prestataire de services d'investissement	Intégration globale	207 739	40 707	24 908	100%	100%	99,80%
Cholet Dupont Assat Management SA	16 Place de la Madeleine75008 Paris	Gestionnaire d'actifs	Intégration globale	20 783	17 275	9 346	100%	100%	99,80%
Cholet Dupont Oudart Patrimoine Sarl	16 Place de la Madeleine75008 Paris	Courtage d'assurance	Intégration globale	5 468	5 003	1 995	100%	100%	99,80%

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

— ***Référentiel d'audit***
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

— ***Indépendance :*** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. — En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

— ***Evaluation de l'écart d'acquisition :***

Risque identifié	**Notre réponse**
L'écart d'acquisition inscrit au bilan au 31 décembre 2025 s'élève à M€ 49,7 et a été enregistré dans le cadre de l'acquisition du groupe Cholet-Dupont Oudart en 2023 et de l'acquisition d'actions supplémentaires au cours de l'exercice pour porter la détention du capital et des droits de vote à 100 %. Comme indiqué dans la note 2.3.4 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. La dépréciation éventuelle de cet écart est déterminée par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle il est rattaché. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période. Compte tenu du caractère significatif de l'écart d'acquisition et du degré de jugement appliqué par la direction pour la détermination des différentes hypothèses utilisées dans les tests de valorisation, nous avons considéré que ce sujet était un point clé de l'audit.	Nous avons examiné la méthodologie retenue par la direction de votre groupe pour mettre en œuvre les tests de dépréciation. Nous avons inclus dans l'équipe des experts en évaluation qui nous ont assistés pour la mise en œuvre des différentes procédures. S'agissant des trajectoires financières sous-jacentes aux tests de dépréciation, nous avons : – corroboré ces éléments avec ceux présentés par la direction à votre conseil d'administration; – apprécié les principales hypothèses en confrontant les trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés avec les performances effectivement réalisées. Nous avons contrôlé les calculs réalisés et examiné les hypothèses d'actualisation et de croissance à l'infini retenues. Nous avons également apprécié la sensibilité du test de dépréciation à certaines hypothèses et examiné la pertinence des informations figurant dans la note 1.19 de l'annexe des comptes consolidés à ce titre.

— ***Appréciation des dépréciations sur les crédits à la clientèle :***

Risque identifié	**Notre réponse**
Dans le cadre de ses activités de crédit au sein de Milleis Banque, votre société est exposée au risque de crédit au titre des prêts, créances et engagements de financements donnés à la clientèle. En application de la norme IFRS 9, votre société constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les pertes de crédit attendues sur les encours sains (« Stage 1 » et « Stage 2 ») ou douteux et contentieux (« Stage 3 »). Comme indiqué dans la note 2.3.1.6 « Dépréciation des instruments financiers » de l'annexe des comptes consolidés, pour les expositions classées en Stage 3, les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire de la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. En pratique, pour les expositions classées en Stage 1 et en Stage 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le montant de l'exposition en cas de défaut actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Nous avons considéré que l'appréciation des dépréciations sur les crédits à la clientèle constituait un point clé de l'audit dans la mesure où : – les modèles de calcul de ces dépréciations sont complexes (Stage 1 et Stage 2) ; – l'estimation des flux de recouvrement, en particulier pour le Stage 3 pour les expositions douteuses, représente une zone de jugement significative.	Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit. Nous avons examiné, en incluant dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation. Nous avons pris connaissance des processus liés : – à l'identification des indicateurs de dépréciation (tels que l'existence d'impayés et l'antériorité de ces impayés) ; – à la classification des expositions en créances douteuses ; – au suivi et à la valorisation des garanties ; – à la détermination des dépréciations sur créances douteuses et au dispositif de gouvernance et de validation associé. Nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, procédé à : – l'appréciation les méthodologies ainsi que les hypothèses prospectives retenues par votre société ; – l'examen de la méthodologie et des résultats du backtesting des paramètres de risques. En complément, pour un échantillon de dossiers sélectionnés sur la base de critères de significativité et de risque, nous avons procédé à une analyse de crédit consistant à : – prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties douteuses ; – réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement et de données externes ; – contrôler l'enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les dépréciations sur les crédits à la clientèle.

— Evaluation des passifs liés aux contrat d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle d'évaluation des honoraires variables

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des passifs liés aux contrats d'assurance relatifs aux activités Vie pour une valeur comptable nette de M€ 3 353, dont la totalité concerne des contrats évalués selon le modèle général ou le modèle des honoraires variables (dite « Variable Fee Approach » ou VFA), comme présenté dans la note 1.15 « Passifs des contrats d'assurance » de l'annexe des comptes consolidés. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués selon la VFA repose sur des jugements significatifs, tel qu'exposé dans la note 2.3.6 « Contrats de l'activité d'assurance ». Ils correspondent à une estimation moyenne probable des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance (flux de primes, prestations, frais) actualisés selon une courbe des taux sans risques. Le montant de la marge sur services contractuels (dite « CSM) est ajusté à chaque date d'arrêté pour tenir compte notamment des ajustements liés à l'expérience, de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution, de la prise en compte des effets de marché et de l'effet des nouveaux contrats. En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés et de leur poids dans le bilan, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle VFA, comme un point clé de l'audit.	Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance des activités Vie mesurés suivant le modèle VFA, nous avons mis en œuvre des diligences en intégrant dans notre équipe des experts en actuariat ou des membres ayant des compétences particulières en systèmes d'information, et nous avons notamment : – apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ; – évalué les systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques, aux calculs et à leur déversement en comptabilité ; – évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit. En particulier, nous avons mis l'accent sur : – les contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs, notamment la gouvernance liée aux changements de modèles ; – la documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction ; – testé par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ; – testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au RA et à la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ; – examiné par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses RW déterministes retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ; – effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ; – apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note afférente de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Financière Holding Mixte Milleis par votre assemblée générale du 30 mai 2024 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 30 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux compte consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes Consolidés

Objectif et démarche d'audit
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

— **Rapport au comité d'audit :** Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 21 avril 2026.
Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars SA :	**Ernst & Young Audit :**
Olivier GATARD ,	Vincent ROTY